54e année Numero 204 — Montreal, Jeudi, 11 Mai 1882 — Deux cents le numero

La Minerve

PUBLIEE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE LA MINERVE — JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

ABONNEMENTS

VILLE : $6.00 d'avance
CAMPAGNE : $5.00 "
ETATS-UNIS : $5.00 "

ANNONCES

Par ligne, 1ère insertion, 10 cents
" insertion subséquente, 5 cents
A long terme, conditions spéciales

BULLETIN

—Le sénat américain a adopté le bill de la commission du tarif.

—Les chambres espagnoles ont adopté le projet de loi concernant le traité de commerce entre l'Espagne et la France.

—Une dépêche de Cronst de annonce que les survivants de la *Jeannette* se sont embarqués pour l'Angleterre.

Avant leur départ, une adresse a été présentée au lieutenant Danenhower.

—Le gouvernement anglais offre une récompense de dix mille louis à toute personne qui, d'ici à trois mois, donnera des renseignements qui mettront les autorités en mesure d'opérer l'arrestation des assassins de lord Cavendish et de M. Burke.

—Hier au soir, un cyclone a causé de grands dégats dans le Missouri. A Warrentown, les murs d'un collège ont été renversés et une partie du toit a été transportés à une grande distance.

Trois élèves ont été blessés grièvement. On évalue les pertes à plusieurs milliers de piastres.

—Une dépêche de McAllister, territoire indien, mande qu'hier soir, un ouragan a démoli tous les principaux bâtiments de la compagnie des mines de charbon.

Huit personnes ont été tuées et quarante blessées.

Les pertes sont d'un chiffre très élevé. Une cinquantaine de maisons ont été démolies de fond en comble.

Petite Gazette

Remarques—Nous attirons spécialement l'attention des dames sur les nouvelles marchandises installées dans les vitrines de MM. Mathieu et Gagnon.

Les soies et les satins Brochés noirs et de couleurs sont riches, les mirets, les franges, et les dentelles sont aussi magnifiques. Allez au No. 105 rue Notre-Dame.

Sacrifiés—Il se fait des ventes à sacrifice d'article de bonneterie, de mercerie, de bijouterie, etc., au magasin de 5c et 10c, 305, rue Notre-Dame, presqu'en face de l'église Notre-Dame, Montréal.

Importations directes.—M. S. Hyman, 308, rue Notre-Dame, vient justement de recevoir ses achats du printemps se composant des meilleures series de cigares de la Havane, importés directement de ce pays.

Il offre aussi en vente un assortiment considérable d'articles de fantaisie pour les tabaconnistes tels que pipes décume de mer, pipes de bois unies ou avec monture en argent, porte-cigares en ambre, boites à cigares en cuir de Russie, boites à cigarettes, sacs à tabac etc.

Amers de Mandragore de Baxter—Cairo, 2 novembre 1882. M. Charles Hoffman écrit de cette dernière place :—" Je fais usage depuis plus d'un an des *Amers de Mandragore de Baxter* et je trouve qu'ils ont été pour moi très salutaires. Ils m'ont guéri de la dyspepsie, dans sa phase la plus critique." Isaac Hoffman et Frank Rennie ont aussi guéri grâce à ces amers, du mal de tête et de la dyspepsie. Westel Salsbury déclare qu'ils ont rendu de grands services dans sa famille ; ils ont fait disparaître chez sa fille un mal de tête dont elle souffrait depuis longtemps.

Ces *amers* semblent répondre admirablement aux fins pour lesquelles ils ont été manufacturés, et qui leur méritent les recommandations qui ont donnés en leur faveur.

Les inventeurs—Sont priés de correspondre avec R. A. Kellond, solliciteur de brevets, au Canada et à l'étranger No 214, rue Saint-Jacques.

Marques de fabrique, dessins et droits d'auteurs enrégistrés.

Onze années d'expérience. 170 a

Argenterie américaine massive—Cuillers à thé $1 50 la doz. Cuillers à dessert, $3.25 la doz. Cuillers de table, $3 75 la doz. Fourchettes à dessert, $3.25 la doz. Fourchettes de table, $3.75 la doz. Tous ces articles sont garantis. Chez D C Tobb & Cie, meubles et fournisseurs, 14 St Bonaventure.

—MM. J. W. Lamontagne et Cie, No 259 rue Saint-Laurent, informent le public que leur genre de pardessus de printemps pour la façon, l'étoffe et la durée ne peuvent pas être surpassés.

Ces messieurs ont toujours à vendre un assortiment complet de merceries à prix modérés.

En vente—Une consignation considérable de papier-tapisserie, de dessins variés, vient d'être reçue et sera vendue à des prix très modérés. On trouve aussi des voitures pour enfants, des articles de fantaisie et des cadres de toute espèce chez

JAMES MURRAY,
634 et 636, rue Saint-Catherine.
Coin de la rue Jacques-Cartier.

Invitation—Entrez dans le magasin de M. J. W. Lamontagne et Cie, marchands-tailleurs, No 259, rue Saint-Laurent, et admirez-y son magnifique assortiment de marchandises du printemps.

Tout ce que vous verrez dans cet établissement a été choisi avec soin.

Poudre de currie—Ceux qui aiment un bon plat de currie feront bien d'acheter chez J. Gardner, pharmacien, No 54, rue Radegonde, côté du Beaver Hall, une boite de 25cts de poudre de currie préparée par lui-même. Rien ne lui est comparable pour donner de la saveur aux mets.

—Nous demandons des jeunes gens, se croyant capables de nous aider à servir nos pratiques dans la vente de chapeaux pour le samedi soir.

CHS DESJARDINS & CIE.

—N'importe quel chapeau en soie, réparé complètement à neuf en allant chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine.

Le magasin aux chapeaux—La soussignée a reçu un assortiment considérable de chapeaux dans les derniers goûts en feutre mou ou dur. Elle invite le public à aller lui rendre visite et admirer son stock.

M. McQUILLAN.
959, rue Sainte-Catherine.

Pendant de nombreuses années employée chez Rieport et Frères, rue Saint-Laurent.—163ac

—Tout le monde est prié d'aller visiter (gratis) le beau, le grand magasin de MM. Chs Desjardins et Cie, 637 et 639 rue Sainte Catherine.

—Chapeaux de print mps et d'été nouvellement reçus : 25 caisses qui seront vendue à 10c ; 25 do pour se vendre 15c ; 25 do pour se vendre 20c ; 25 do pour se vendre 25c, 25 do pour se vendre 30c ; 25 do pour se vendre 40c, 25 do pour se vendre 50c. Chapeaux à 72c, 90c, $1 00 et au dessus de une piastre. 150 caisses. Chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine, 637 et 639

Histoire des Canadiens-Français — Nous invitons respectueusement les personnes qui n'ont pas encore souscrit à ce ouvrage, à en examiner la première livraison qui vient d'être publiée. Nous sommes convaincus que nous avons exécuté notre contrat de manière à mériter l'approbation du public.

WILSON CIE,
No. 89 rue Saint-Jacques.

Aux intéressés—Si vous avez besoin d'un ameublement de salon, solide et joli, de meubles que nous puissions considérer comme bien finis et non faits seulement pour l'étalage, enfin quelque chose qui vous donnera satisfaction une fois que vous en jouirez, allez aux salles de meubles de M. King, No 652, rue Craig. Prix $38 et au dessus.

—Des chapeaux pour couvrir toutes les têtes de la ville et des campagnes chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine, Montréal.

—150 caisses chapeaux mous pour jeunes gens. Magnifique choix chez Chs. Desjardins et Cie., rue Sainte-Catherine.

—150 caisses chapeaux durs en duvet et en laine. Grande variété chez Chs. Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine.

M. Denis, marchand de ferronneries, peintures, etc, au No 299½ rue Saint Laurent, près de la rue Mignonne, enseigne de la hache dorée, a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il vient de renouveler son fonds de commerce dans tous ses départements, ne laissant rien à désirer au choix de l'acheteur dans les ferronneries, les peintures, les tapisseries de toutes espèces, dont les dessins élégants et variés, méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui désirent embellir, ce printemps, l'intérieur de leurs maisons.

M Denis a déjà reçu un bon nombre de commandes pour la peinture et la réparation de maisons et autres constructions, comme peintures; il fait une spécialité de ce genre d'ouvrages et il sollicite respectueusement messieurs les propriétaires et locataires à lui continuer l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordé depuis qu'il est établi.

Pelleteries—Nous attirons l'attention de nos lecteurs et du public en général, sur le magnifique assortiment de fourrures, pelleteries, etc., qui sont étalées au magasin de MM. Lorge et Cie, No 21 rue Saint-Laurent. Cette maison existe depuis 1852. Elle s'est fait une bonne réputation par ses ventes rapides et les profits légers qu'elle réalise. Nous pensons que ces titres sont de nature à assurer leur succès pour l'avenir

$50.00 vous procureront tout ce qui vous est nécessaire en fait de ferronneries pour votre maison. Couteaux de table, articles plaqués, sous-plats, cornichons, de fenêtres, cafetières et théières, baguettes d'escalier, cuillers, fer à charbon et à gaufrer, etc

T. B. PACY,
25, rue Saint Laurent.

FINANCE-COMMERCE

TEMPERATURE observée à l'ombre par Hearn & Harrison, opticiens. No 242, rue Notre-Dame. 10 Mai 1882

6 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
51o	19o	56o
Maximum	Minimum	Moyenne
61o	47o	50o

D'après la marque du baromètre

8 A. M.	1 P. M.	6 P. M.
29 84	29 82	29 86

Le steamer *Onoko*, arrivé à Chicago, venant de Cleveland, est le plus grand vaisseau mis à flot sur les grands lacs. Sa cargaison consistait en 2 700 tonnes de charbon, la quantité la plus grande qui ait été amenée dans le port de Chicago, à ce jour, soit par navire à vapeur ou à voile. Le *Onoko* est construit en fer, a 305½ pieds de long, 25 pieds de cale, et 39 pieds de large. Sa machine est de la force de 2,000 chevaux et il porte cinq mâts. Malgré son fort chargement, il est entré dans le port ne tirant que 13½ pieds. Après avoir déposé son chargement, le *Onoko* se rendra à Escanaba pour y prendre du minerai de fer. Si les frets augmentent, il prendra du blé, et il a une capacité de 120,000 minots.

—La fabrique de beurre de Teeswater sera ouverte le 8 mai.

Marché de New-York

Blé de Chicago, $0 00 à $0 00 ; Blé de Milwaukee, $0.00 à $0.00 ; Blé roux, No 2 $1 46 à $1 46½ au comptant ; $0 00 avril ; $1 46½ $0.00 pour mai ; $1 45¾ à $0.00 pour juin ; $1.30¾ à $1 31½ pour juillet ; $1.24½ pour août ; $1 24½ pour septembre

Blé d'inde, 00c à 83½c au comptant ; 00c à 00c pour mars ; 00c à 00c pour avril ; 00c à 83½ pour mai ; 00 à 82⅝c pour juin ; 83c pour juillet ; 00c à 83½c pour août.

Marché de Chicago.

BLÉ : — $1 26 pour mai, $0 00 à $1 27½ pour juin ; $1 25½ à $0.00 pour juillet ; $1 16½ pour août

BLÉ D'INDE : —74½c pour mai ; 00c à 73½c pour juin ; 73½ à 00 pour juillet ; 73 ½ pour août ; 73c pour septembre.

AVOINE—53½c pour mai ; 53c pour juin ; 46½ pour juillet ; 38½c pour août.

LARD : —$18 77½ pour mai ; $00 00 à $18 77½ pour juin ; $18 97½ pour juillet ; $00 00 à $19 15 pour août.

SAINDOUX — $11.40 pour mai ; $11.40 pour juin ; $11 57½ pour juillet ; $11 05 pour août ; $00.00 pour septembre.

Marché de Montréal.

—Prix des farines sur le marché en gros de Montréal :

Supérieure extra, $6 40 à $6 45 ; Extra superfine $6.30 à $6.35 ; Fancy, $6 25 à $0 00 ; Extra du printemps, $6.15 à $6 20 ; Superfine, $5 70 à $5 80 ; Forte pour boulanger, $6 50 à $6 75 ; Forte de Boulanger Américaine, $7 50 à $8 00 ; Fine, $5 10 à $5.20 ; Moyenne, $4 22 à $4 60 ; Recoupes $3.55 à $3.75

Montréal, 10 Mai 1882

Avant-midi

Bk of Montreal—11 à 2 3/4.
Ontario Bk—4 à 67½ 5½ à 67½.
Bk of Peoples—5 à 89, 9 à 89½.
Molsons Bk—10 à 1 6½.
Merchants Bk—4 à 1 3/4 ; 2 à 133½
Bk of Commerce—2 à 120, 550 à 120½, 3 à 121.
E. Town'ship—25 à 122½
Telegraph Co—200 à 133½ 300 à 132.
R & O Nav. Co—125 à 67½ 100 à 67½.
C P R Co—200 à 172 25 à 172½, 25 à 172½, 425 à 173, 100 à 273½, 250 à 173½.

Après-midi :

Bk of Montréal—4 à 213½.
Ontario Bk—35 à 67½ 56 à 68, 255 à 68½.
Molsons Bk—50 à 127.
Merchants Bk—10 à 132½ x d.
Bk of Commerce—150 à 15 ½ 125 à 120½.
M. Teleg. Co—50 à 132 125 à 132½.
R. & O. Nav Co—75 à 67½, 200 à 67.
City G. Co—300 à 1 3/4 375 à 173.
C. P. R. Co—8 à 169.

BOURSE DE MONTREAL

STOCKS	Paid up Stock	Dividends last six mos	Vigilants per $100	Actual price per $100
Bank of Montreal	200	5 p.c.	218½	218½
Ontario Bank	60	.....	98½	188
Banque du Peuple	50	2 p.c.	90	87
Molsons Bank	50	3 p.c.	127½	127
Bank of Toronto	1,000	4 p.c.	187	186
Banque Jacques-Cartier	250	2 p.c.	125	122½
Merchants Bank	1,000	4 p.c.	132½	132½
Eastern Townships Bank	500	4 p.c.	125	121
Quebec Bank	100	3 p.c.	...	1 0
Banque Nationale	50	2 p.c.	...	70½
Union Bank	100	2½ p.c.	98½	98½
Bank of Commerce	50	4 p.c.	5 ½	132½
Dominion Bank	50	4 p.c.	...	...
Hamilton Bank	100	4 p.c.	...	...
Maritime Bank	100	.....	...	...
Exchange Bank	100	2½ p.c.	174	170½
Federal Bank	100	4 p.c.	175	170
Imperial Bank	100	4 p.c.	...	...
Standard Bank	100	3 p.c.	...	...
Banque Hochelaga	100	3½ p.c.	...	95
Banque Ville-Marie	100	2½ p.c.	...	97½
Intercolonial Coal	100	.....	...	42
" Bonds	100	.....	...	...
Champlain Bonds	100	.....	...	...
Montreal Telegraph Co	40	2½ c	131½	131½
Dominion Telegraph Co	50	2½ p.c.	...	...
R. & O. Navigation Co	100	4 p.c.	67	66½
City Gas Co	40	3 p.c.	173½	173½
City Passenger R'y	50	2½ an	149	148
St Paul & Man. R R	100	4 p.c.	121	...
Dundas Cotton	100	5 p.c.	128	126½
Canada Shipping Co	100	2½ p.c.	...	...
Canada Paper Co	100	5 p.c.	...	...
Ontario Cotton Co	100	5 p.c.	147	145
Montreal Cotton	100	5½ an	...	...
Canada Central Bonds	...	.....	102	103
Graphic Co	100	8 p.c.	...	...
Graphic Bonds	...	.....	80	...
Montreal Building Ass.	50	.....	...	...
Mont. Loan & Mortgage	50	6 p.an	100½	105½
Royal Can. Ins Co	100	.....	...	...
Bell Telephone	100	.....	...	...
Candy Cotton Bonds	...	.....	...	...
Dominion Stock, 5 p.c.	...	.....	...	...
Dominion Bonds	...	.....	...	...
Gov. Den. 6 p.c. sta	...	.....	...	...
" " 6 p.c. cert	...	.....	...	...
" " 5 p.c. sig	...	.....	...	...
" " 5 p.c. cert	...	.....	...	...
Harbor 5 p.c. Bonds	...	.....	...	...
Montreal 7 p.c. Stock	...	.....	...	...
" 5 p.c. "	...	.....	...	...
Montreal Cor. 6 p.c. Bonds	...	.....	...	...
M. W. W. 6 p.c. Bonds	...	.....	...	...

L. J. FORGET & CIE,
Courtiers,
Membres de la Bourse,
238, rue Notre-Dame

MARCHE DE LIVERPOOL

LIVERPOOL,	9 Mai 5.00 p.m.			10 Mai 5.00 p.m.		
Par 100 lbs.	s.	d.	s. d.	s.	d.	s. d.
Farine	10	0	12 6	10	0	12 6
Blé du Printemps	9	00	9 1 0	9	0	10 0
Rouge d'hiver	9	10	9 10 5	9	10	10 4
Blanc do	9	9	9 10 10	9	9	10 0
Club do	10	0	10 5	10	0	10 5
Blé d'Inde, (nouveau)	6	4	0 0	6	4½	0 0
Do (vieux)	0	0	0 0	0	0	0 0
Orge	5	2	0 00	5	2	0 0
Avoine	0	0	0 0	6	6	0 0
Pois	7	0	0 00	7	0	0 0
Lard	62	6	0 00	62	6	0 00
Saindoux	46	3	0 00	51	6	0 00
Viandes fumées	51	6	0 53	51		0 00
Suif	41	6	0 00	41	6	0 00
Beef	00	0	0 00	00	0	0 00
Fromage	63	0	0 00	62	0	0 0

LA CITOYENNE

Compagnie d'assurance des Citoyens (The Citizens) du Canada.

CAPITAL souscrit $1,188,00.00
Fonds placés (voyez rapport du gouvernement) **352,101.20**
Dépôts au gouvernement.. 142,000.00

SIR HUGH ALLAN, Président.
HENRY LYMAN, Vice-Président.
DIRECTEURS—J. R. Rolland, écr, Arthur Prevost, écr, Andrew Allan, écr, R. B. Corse, écr, Robert Anderson, écr.
ARCH. McGOUN, Secrétaire-Trésorier

Assurances contre le feu, sur la vie, garanties et les accidents, effectuées à des taux modérés, en s'adressant au bureau principal à Montréal :

179, rue Saint Jacques

Ou à
A. U. TESSIER, Agent de la cité.
ARTHUR DESFOSSÉS Agent spécial.

Agences principales de la province de Québec :

Québec—MM. H. C. Rossé & Cie, agents.
Trois-Rivières—J. A. A. Frigon, écr, agt.
Saint Hyacinthe—L. A. Leforce, écr, agt.
Richmond—P. L. Gouveau, écr, agt.
Yamachiche—L. A. Lord, écr, agt.
Joliette—Dr M. S. Bouler, écr, agt.
Sherbrooke—W. C. Lifford, écr, agt.
Sorel—James Morgan, écr, agt.
" A. A. Taillon, écr, agent.
Stanfold—L. Lavergne, écr, agt.
Coaticooke—S. & H. Congnon.

GERALD E. HART,
52 Gérant-Général.

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE.

ACTIF..... $31,000,000

Montant placé en Canada..... **$900,000**

DIRECTEURS EN CANADA :
Hon. Henry Starnes, Président,
Thos Cramp, Ecr, vice-président,
Theodore Hart, Ecr., A. Hooper, Ecr.
Edmond J. Barbeau, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

GYRILLE LAURIN
Agent de la Cité.
G. F. C. SMITH,
Secrétaire résident
Bureau principal et succursale en Canada.

16 — PLACE D'ARMES — 16
MONTREAL

FABRIQUE DE TAPISSERIES CANADIENNES

MM. WATSON & McARTHUR ont reçu les premiers prix aux Expositions du Canada,

MONTRÉAL, 1880
HALIFAX, 1881

Pour le plus bel assortiment de tapisseries, ET UNE MÉDAILLE D'ARGENT A l'Exposition Provinciale de Québec en 1881, pour le dessin supérieur et le fini de leur fabrique de tapisseries.

FABRIQUE :
Nos 686 et 688, RUE DES SŒURS GRISES
MONTRÉAL.

Des échantillons sont envoyés aux commerçants sur demande. 153 1m B

VENANT DE PARAITRE :

Monseigneur de Saint-Vallier

ET L'HOPITAL GENERAL DE QUEBEC

Histoire—Traditions—Biographies

Grand volume in-octavo royal de plus de 700 pages, avec portraits.
Chaque exemplaire broché..... **$2.50**

L'ouvrage sera envoyé par la maile franc de port à toutes les personnes qui en feront la demande l'HOPITAL GENERAL de Québec, ou à M. J. N. DUQUET, seul agent pour le Canada, **223, rue Saint Jean, Québec.** 128

Venant d'être publiée et pouvant être expédiée franc de port pour 5 cts

UNE PETITE BROCHURE SUR LA

Dyspepsie et les Lois de la Digestion

Indiquant en même temps les moyens à prendre pour guérir les maladies qui en proviennent.

Cet ouvrage est dû à la plume de RICHARD KING, Ecr., chirurgien de l'état-major de la marine Royale, 3, rue Warwick, Rusby, S'adresser à WILLIAM FINLAY, Ecr., Simcoe, Ontario. 130 1m e

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

MOIS DE MARIE

Marie, mère de Jésus—Histoire de la Très-Sainte Vierge, par l'abbé Jamar, in-4. $1 00
Conférences sur les grandeurs de la Sainte Vierge, par l'abbé Chantrel, in-8..... 0 75
La Mère d'amour et de douleur, donnée pour mère à tous les fidèles, par le Révd A. Gunther, 2 in-8..... 2 50
Le culte de Marie, mère de Dieu, nouvelles conférences par l'abbé Lombardot, 2 . 1 50
La véritable épouse de Jésus-Christ, par S. Alphonse de Liguori, 2 in-12..... 1 25
Vie de la Très-Sainte Vierge, d'après Anne Catherine Emmerich, par C. Brentano, in-18 3c, in-12..... 0 61
Vie divine de la Très-Sainte Vierge, d'après Marie de Jésus d'Agreda, par l'abbé J. A. Boullan, in-12 relié..... 0 75
Vie intérieure de la Très-Sainte Vierge, par le Révd M. Olier, P. S. S., in-12..... 0 75
Excellence de Marie et de son culte par le R. P. Dominique, 2 in-12..... 0 88
Marie, chef-d'œuvre de Dieu, par le R P E Binet, S J, in-12..... 0 75
La Chaise d'or, ou vie admirable de la Vierge Immaculée, par l'abbé Nicéa..... 1 50
Le véritable Langage des fleurs interprété en l'honneur de Marie, 2 in-12..... 1 50
La Vierge-Marie et le Plan Divin, par Auguste Nicolas, 4 in-12..... 4 00
Les Litanies de la Très-Sainte Vierge, par l'abbé N J Gornet, in-12..... 0 60
Les Enseignements de N. D. de Lourdes, conférences par l'abbé Ginestal, 2 in 12 1 50
La dévotion à Marie en exemples, par le R P Huguet, 2 in 12..... 1 25
Le quart d'heure pour Marie ou mois de Marie des paroisses, par l'abbé Lorfeuil, in-18..... 0 67
La femme à l'école de Marie, complément du quart d'heure pour Marie, par le même, in-12..... 0 75
Les gloires de Marie, par St Alphonse de Liguori, 21 -12 $1 50, in-12 relié..... 0 60
Marie, étoile de la mer, ou conversations, pensées et sentiments par Mgr Gaume, in-18..... 0 25
Marie et le sacerdoce, par Mgr Van den Berghe, in-18..... 0 75
Le culte de Marie, origines, explications, bienfaits, par J B Gargiens, in-18..... 0 75
La Très-sainte Vierge, mystères de sa vie par St François de Sales, in-18..... 0 50
Grandeurs et gloires de la mère de Dieu, par le vénérable J M Gamelli, in-18..... 0 38
Les fleurs ou prétendus miracles de Lourdes en 88?, par un chanoine oculaire, in 18
Le secret de Marie dévoilé à l'âme pieuse, par le vénérable L M Grignon de Montfort..... 0 40
L'enfant de Marie, ses titres, son esprit, ses obligations, in-18 relié..... 0 88
Notre-Dame auxiliatrice, ou relations des progrès près de l'église, in-12..... 0 13
La Sainte Vierge ou la grandeur de la vierge, par le P P J Clorivière, S J, in 18 0 13
Neuvaine complète en l'honneur de la Sainte Vierge, par Dom L M Rouvier.. 0 25
Année mariecordieuse de Marie, ou douze mois de Marie en exemples, par le R P Huguet, in-12..... 0 63
Mois de Marie des madones de Pie IX, par l'abbé A. Durand, in-12..... 1 10
Le mois de Marie et les fêtes de la Sainte Vierge, par l'abbé Coulin, in-18..... 0 50
Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, par le vénérable L M G. de Montfort, in-18..... 0 25 cts
La Très-Sainte Vierge Marie—Exercices pour le Mois de Marie, par Mme de Gentelles, in-18..... 35 cts
La Sainte-Vierge dans l'Ancien Testament—Lectures pieuses pour le Mois de Marie, par Mgr de Segur, in-18..... 21 cts
Mois de Marie par l'abbé Berlioux, in-18..... 35 cts
Mois de Marie par le chanoine Ricard, in-32..... 20 cts
L'intérêt de Marie, suivi d'exercices en l'honneur de Son Très-Saint Cœur, par le P. Grou, in 18..... 35 cts
Petite étude pratique sur la vie de la Très-Sainte-Vierge pendant le Mois de Mai, in-32..... 31 cts
Le Très-Saint Cœur de Marie d'après Saint-Alphonse ou Méditations pour le Mois de Marie, pour ses fêtes et pour tous les samedis de l'année, par le Père Saint-Omer 1-32, rel. tr. rouge..... 50 cts
Petit Mois de Marie, pensées pieuses pour le mois de mai, par l'auteur des Paillettes d'Or ; le cent, $3 0, la doz 40 cts, chaque 5c
Tous ces ouvrages seront expédiés franco par la poste. En vente chez

CADIEUX & DEROME,
183 207, rue Notre-Dame, Montréal

Librairie Notre-Dame de Lourdes

LIVRES NOUVEAUX

A. M. D. G.—Allons au Ciel, — manuel de l'âme pieuse, in-12..... $ 13
M. Ch Bachelomy.—Erreur et mensonges historiques, 5 vols in 12..... $7.50
L'Ange Gardien.—Dévotions au S. Ange Jésus et à N. D de Pitié in-12..... 75 cts
P. J. Crauker.—Le patierre mystique, in-18..... 38 cts
C. Roet.—Le Prêtre, drame en cinq actes et 8 tableaux, gr in-8..... 50 cts
L'abbé Debussi.—Nouveau Mois de Marie, in-8..... 50 ct.
R. P. Caussette—Maurèze du Prêtre, 2 gd in-8o..... $3.00
R. P. Caussette—Le bonheur de la foi, $1.00
M. J. Marche—Vie nouvelle du vénérable curé d'Ars et dernière Patronne, in 8, $1.25
L'Abbé Didon—Nouveau Mois de Marie, à l'usage des personnes du monde, in 32. 15c
R. P. Gery, S. J.—Le Prêtre, conférences et jurisconsulte, 3 gd in-8o..... $1.75
R. P. Huguet, S M.—Année Miséricordieuse de Marie, in-12..... 63 cts
A. Jelowicki.—Mois de Marie ou méditations pour chaque jour du mois, in-18... 30c
R. P. B. Kinaue.—La Colombe du Tabernacle, in-18..... $1.00
F. Lamac.—L'Aréole de la Reine du ciel, in-32..... 25 cts
R. P. Mach.—Le Trésor du Prêtre, 2 gd in-8o..... $1.50
L'abbé V. Postel.—Les douleurs de la vie, La mort. Le Purgatoire, in-12..... $1 00
L'abbé V. Postel.—Le Prêtre juge et médecin au tribunal de la Pénitence, 2 in-8 $2
J. M. A.—Rayon de miel, in-32..... 50c
L'abbé Réaume.—Le guide du prêtre, in-12..... 60c
L'abbé Réaume.—Recueil de sermons pour chaque jour du mois de mai..... $1 25
L'abbé Richaudeau—Nouveau traité des Saints Mystères, in-12..... 75c
Ch. Rolland.—Le paradis sur terre ou le mystère Eucharistique, in-12..... 75c
Scotie.—Le médecin chrétien en médecine et religion..... 75c
Timon-David—Traité de la confession, 2 in-12..... $1 75
Timon-David—Méthode de direction des œuvres de jeunesse, 2 in-12..... $1 75
En vente à la librairie

GERNAEY & HAMELIN,
252, rue Notre-Dame,
190 En face de la rue Saint Lambert.

EN VENTE

Le **"Journal quotidien pour 1882"** (Diary) en différents formats à l'usage des banques, maisons commerciales, bureaux, etc., ainsi qu'un assortiment complet de fournitures de bureau, chez

JOSEPH FORTIER
(Ci-devant Akerman, Fortier & Cie)
Papetier-Imprimeur, fabricants de livres blancs sur commande, etc.
256 et 258, rue Saint Jacques, Montréal

C. F. BEAUCHEMIN

MARIEVILLE, P. Q.,
FABRICANT DE
CHAPEAUX DE FEUTRE ET DE PAILLE

Premier prix à l'Exposition de 1881 et deux Diplômes d'Honneur pour Chapeaux de Feutre pour Dames et Messieurs.

BUREAU D'ECHANTILLONS :
No 288, Rue SAINT PAUL, Montréal
R. B CHAMPAGNE, Gérant
20 février 1882 157 6m

GRANDE OUVERTURE

SAMEDI, LE 15 AVRIL
— DU —
MAGASIN DE CHAUSSURES
— DE —
HARKIN & McCORMACK
No 30, PLACE CHABOILLEZ

Ayant décidé de commencer à exploiter cette branche de commerce nous solicitons notre part du patronage du public, garantissant que nous donnerons aux affaires toute l'attention nécessaire, que nous ne vendrons que de bonnes marchandises, à des prix à la portée de tous. Comptant plusieurs ans en d'expérience acquises à l'emploi de MM. Legault & Johnson, et B D Johnson & Fils, rue McGill, nous connaissons à fond ce genre d'affaires.

B. HARKIN & D. McCORMACK
No 30, PLACE CHABOILLEZ

AU BON MARCHE

ALP. VALIQUETTE
IMPORTATEUR DE
MARCHANDISES SÈCHES
EN GROS ET EN DÉTAIL
Nos 31 et 33, rue Saint Joseph

TAPIS ET PRELARTS

Je viens de recevoir par le dernier steamer :

400 PIÈCES de tapis de Bruxelle, tapis en laine, tapis-tapestry, que j'offre au public à des prix défiant toute compétition.

450 PAIRES DE RIDEAUX, de 55c, 90c, $1, $1.25 jusqu'à $5 la paire.

100 PIECES DE DEREIGE, couleurs assorties—valeur réelle, 25 cts la verge, offert pour 15 cts la verge.

50 PIÈCES DE SOIE de couleur, vendues de 38 cts à 55 la verge.

Nos **CACHEMIRES** sont une spécialité ; vendus à prix réduits : de 20c, 35, 40, 50c jusqu'à $2 00 la verge.

Le plus grand département de gants de kid du Canada sous la direction de M. ALBERT GEISMAR, célèbre gantier de Paris, bien connu pour son habileté professionnelle pour l'ajustement des gants sur 18 mois. M. Geismar est visible à notre magasin de 8 30 du matin à 7 hrs du soir, et le samedi jusqu'à 10 hrs P. M. 187

OUVERTURE

Samedi, le 1er Avril

FONDS DE BANQUEROUTE
— DE —
Marchandises Sèches
VENDUES A MOITIE PRIX,
COMMENCANT LE 1er AVRIL 1882

M. GIRARD, ci-devant marchand de la rue Notre-Dame, a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il a acheté DEUX FONDS DE BANQUEROUTE : celui de F. X. Lecavalier et celui de A Marcotte.

Ces deux stocks, au montant de $25,000, seront vendus à MOITIÉ PRIX au magasin No 294, rue Saint Laurent, coin de la rue Mignonne, pour le 1er Avril.

Aussi une grande quantité de marchandises nouvelles.

Le tout offert à des prix défiant toute compétition. Une modiste et un tailleur sont attachés à l'établissement. Une visite est sollicitée. Un seul prix.

Les messieurs du clergé et les communautés religieuses trouveront à notre magasin l'assortiment le plus complet de Says, Mérinos, Russel Cord, Toile Fine, etc.

H. GIRARD
293—Rue Saint Laurent—293
1er avril 171 a

NOUVELLE IMPORTANTE!

M. C. FILIATRAULT

A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public en général, que son établissement est maintenant en grand complet. Nous avons attaché à notre magasin une modiste de première classe,

Melle MARION,

et un tailleur et coutrier de première force,

M. QUESNEL,

lequel a été employé pendant trois années dans un des meilleurs ateliers de tailleurs de la rue Saint Jacques.

Notre département de TAPIS et PRÉLARTS est une spécialité ; la quantité considérable que nous vendons chaque jour en est une preuve indéniable.

500 pièces d'ETOFFES A ROBES valant 35 cts pour 15 et 18 cts

Le plus grand assortiment de drap noir, serges françaises et anglaises, tweeds anglais écossais et canadiens toujours vendus au prix du gros.

Le département des Dames n'a jamais été aussi complet.

PAS DE LOYER A PAYER

Ayant l'avantage d'être propriétaire, je puis vendre à 20 0/0 meilleur marché que partout ailleurs.

C. FILIATRAULT
A L'ENSEIGNE DE LA
BOULE BLEUE
285
Rue SAINT LAURENT
MONTRÉAL 164

TAPIS ! TAPIS !

Nous venons de recevoir une autre consignation considérable de beaux tapis de Bruxelles, tapis-tapestry et en laine.

— AUSSI —

Un grand assortiment du meilleur prélart sans joints à l'huile, etc., etc.

De bons couseurs dans les tapis trouveront ici de l'ouvrage et de bons salaires

LIGGET & HAMILTON
47 et 49, RUE SAINT JOSEPH

PRINTEMPS ET ÉTÉ DE 1882

LES PROPRIÉTAIRES DU
CONTINENTAL
CLOTHING STORE
66, RUE ST-BONAVENTURE

Viennent de recevoir un assortiment complet et choisi de draps et tweeds écossais, anglais et canadiens, pour les habillements du printemps, qu'ils confectionnent dans les meilleur goûts de tout Montréal. Ils n'ont pas de rivaux pour le goût et l'ajustement.

Ils offrent actuellement en vente une grande quantité de vêtements confectionnés d'avance pour messieurs et de fournitures d'habillements.

Il y a dans l'établissement un tailleur américain de première classe.

C'est le meilleur établissement de toute la ville.

SMITH & Co
TAILLEURS A LA MODE

Adresse aux habitants de Montreal

MESSIEURS,

Nous vous remercions pour le patronage généreux que vous nous avez accordé jusqu'à ce jour, nous espérons agir de manière à mériter davantage votre confiance, si possible. C'est dans ce but que nous sollicitons une visite à notre magasin pour y admirer notre assortiment d'étoffes de printemps et d'été, comprenant une collection de choix et unique dans son genre de tweeds anglais et étrangers, doeskins, angola, etc.

Nous garantissons que toutes ces étoffes sont bien épongées et du plus beau fini. Le costume à la mode pour les saisons prochaines sera l'habit du matin "Cutaway" et le gilet à simple revers. Nous en avons déjà préparé une grande quantité de ces vêtements, faits avec des étoffes différentes

CANADA

MONTREAL, JEUDI, 11 MAI 1882

L'INDEPENDANCE

C'est la grande question du jour, il paraît ; d'après M. Blake, qu'il faut en passer par notre indépendance commerciale.

La question vient d'avoir son périodique regain.

Seulement, cette fois-ci, on ne s'attendait pas, pour sûr, à voir le drapeau si largement déployé par un chef de parti.

Cependant, ce mot d'indépendance a toujours des reflets si brillants, si attrayants, il représente de si ambitieuses prévisions ; de si glorieuses destinées s'épanouissent, sous l'effet de son mirage, que la seule mention qu'on en fait suffit pour produire de l'effet.

Ce serait si agréable, si beau, si grand, si satisfaisant, d'être les maîtres chez nous, de régler nous-mêmes nos propres affaires, comme nous l'entendons, d'avoir nos relations internationales, notre voix dans le concert des nations.

Il y a là un bien beau rêve ; seulement c'est un rêve. Les hommes brisés aux affaires de la politique ne peuvent en supposer la réalisation qu'avec les plus vives appréhensions.

M. Blake a eu soin de laisser entièrement de côté la question de l'indépendance politique, et de ne mettre en relief que la question commerciale.

Il s'est même défendu, ainsi que M. Mackenzie, d'avoir la plus légère intention de vouloir jamais briser notre union politique actuelle avec le Royaume-Uni.

Seulement, il faut lire entre les lignes.

A quoi sert toute cette grande démonstration, ces neuf paragraphes à première vue si anodins, si on ne vise quelque résultat pratique, ou du moins la création d'une opinion qui pourrait être exploitée plus tard, et poussée à une autre conséquence ?

M. Blake avait encore trouvé une autre idée, qui devait avoir pour effet d'influencer la députation du Bas-Canada ; il avait mis en évidence le traité de commerce avec la France ?

D'un autre côté, il avait trouvé moyen de constater que le gouvernement impérial ne nous avait pas accordé les facilités auxquelles nous devons avoir droit, vu notre importance, comme population, comme étendue de territoire, comme intérêts politiques, dans la négociation des traités de commerce.

A part le ton et la signification sous-entendue de ces résolutions, il y avait, dans les considérants, et dans les faits auxquels ils référaient, un certain fonds de vérité.

C'était là le côté capticux de la proposition.

Lorsque tout est faux dans une argumentation, elle ne saurait faire d'effet sur personne. Le danger est beaucoup plus grand lorsqu'il y a une part de vérité, parcequ'alors, il faut discerner le vrai du faux, séparer l'ivraie du bon grain.

Seulement, pour ceux qui sont au fait des dernières décisions du gouvernement impérial, qui ont suivi la correspondance échangée entre les gouvernements de St James et d'Ottawa, même les assertions en apparence les plus exactes, tombent à faux.

On lit par exemple le paragraphe suivant :

Que dans la plupart des traités de commerce conclus par l'Angleterre, il n'est question que de leurs effets sur le Royaume-Uni et que les colonies n'ont pas été appelées à bénéficier de leur opération, ce qui a eu des résultats malheureux pour le Canada, surtout en ce qui concerne la France.

C'est en partie vrai, comme question de fait ; seulement, tout en regrettant l'oubli ou l'omission dont il est fait mention, il faut prendre en considération les circonstances qui ont donné lieu aux plaintes formulées.

Lors du traité de commerce négocié en 1860 entre la France et l'Angleterre, par l'entremise de MM. Cobden et Michel Chevalier, nos relations directes avec la France étaient plus que limitées, elles étaient nulles. Le gouvernement de l'époque n'a pas jugé à propos d'insister pour venir sans cause apparente, se mettre en travers des négociations impériales.

Il ne saurait y avoir raison de se donner autant de trouble, lorsqu'il n'y a en vue aucun succès probable.

Seulement, M. Blake a commis une erreur sérieuse, et qu'il aurait dû éviter quand il a affirmé que " dans la *plupart* des traités conclus," il n'est pas question des colonies.

Voici la liste des traités de commerce conclus par l'Angleterre, dans lesquels les colonies sont mentionnées comme jouissant de tous les mêmes droits que l'empire britannique :

	Date du Traité
Etats-Unis	1815-1818-1827
Iles Sandwich	1851
Chili	1854
Colombie du Sud	1866
Belgique	1862
Nicaragua	1860
L'Autriche-Hongrie	1850
Japon	1854
Suisse	1855
Grèce	1837

Et nous en passons. Comment aujourd'hui venir nous jeter à la figure cette théorie de l'exploitation des colonies par la métropole ?

Nous avons nous-mêmes exploité le cri anti-colonial ; mais il faut du moins faire la part des circonstances.

Nous demandons parfois beaucoup pour avoir un peu. Seulement il ne faut pas commettre de trop criantes injustices. Une demie-douzaines de pays ont été soustraits à l'action des traités, en tant que les colonies sont concernées. Voici la liste des contrées où la métropole nous aurait si extraordinairement exploités :

	Date des traités
La Chine	1358
Les Pays-Bas	1837
La France	1860
L'Espagne	1667-1814
La Suisse	1855

Nous pourrions ajouter la Roumanie et la Tunisie.

Aujourd'hui, l'Angleterre nous accorde pratiquement tous les avantages, tous les bénéfices de l'indépendance ; et sans que nous ayions à supporter les charges d'une aussi lourde responsabilité. C'est précisément cette occasion-là que l'on saisit au bond afin de monter l'opinion publique contre la métropole.

Lorsque, pour nous, l'heure de l'indépendance aura sonné, ce sera difficile d'en arrêter le cours ; les événements, le temps, les circonstances, sont bien plus forts que les hommes, et ceux-ci doivent supporter souvent le poids de responsabilités qu'ils n'ont pas provoquées ni acceptées.

La question d'indépendance n'a eu de retentissement que dans la presse française. On nous a fait l'honneur de croire à notre influence sur le public, et même sur l'opinion générale.

Lorsque les intérêts de notre province ou de notre nationalité l'exigeront, nous ne serons pas les derniers à sonner le tocsin d'alarme ; mais d'ici là, il nous paraît suprêmement ridicule de jeter, à l'aventure, des mots dont bien peu de personnes comprennent la véritable signification, et dont les résultats seraient si différents de ceux qu'on laisse espérer.

Le patriotisme est toujours recommandable, mais il ne faut pas qu'il soit absolument dévoyé.

A des époques fixes, la question de l'indépendance revient sur le tapis. Lorsqu'elle sera entrée dans le domaine des affaires pratiques, nous la discuterons pratiquement avec des faits et des chiffres.

Aujourd'hui, ce n'est qu'un leurre. Nous nous contentons de mettre nos lecteurs en garde contre le mirage.

LETTRE D'OTTAWA

(PAR LE TELEGRAPHE)

OTTAWA, 10 mai.

On a renoncé à l'espoir de pouvoir achever la besogne parlementaire cette semaine. La session va probablement durer encore une huitaine de jours. Il faut laisser les députés grits exhaler à l'aise leurs plaintes et leurs lamentations à propos du bill électoral. C'est bien le moins qu'on puisse faire pour eux, de leur donner cette fiche de consolation, puisque ce bill sera cause, paraît-il, que la moitié d'entre eux ne reverront pas l'enceinte parlementaire. On appelle ceux-là " les condamnés." C'est un rôle qu'ils comprennent mal toutefois, et qu'ils remplissent d'une façon peu aimable, bien différents en cela des légendaires gladiateurs romains qui saluaient gracieusement César commandant leur exécution. Les grits marchant à la défaite, défilent aussi devant leur maître, sir John, mais c'est pour lui lancer la malédiction et l'injure. Ils ont de tout temps excellé en ce genre, qui est dans les traditions du parti.

Il fallait les voir lundi et hier, témoignant leur rage impuissante par des vociférations et des insultes à l'adresse du gouvernement. Le plus brutal de tous a été, naturellement, sir Richard Cartwright, l'homme aux déficits, le renégat politique de 1873. M. Blake lui-même a été d'une violence extraordinaire, peu digne d'un chef de parti.

Dans leur fureur, ils oublient toute mesure, et achèvent de gâter leur cause déjà si compromise. M. Ross a proposé ironiquement hier soir de changer le titre actuel du bill électoral et de le remplacer par celui-ci : *Un acte pour anéantir le parti libéral en Canada, et pour d'autres fins.* C'est un aveu qui va de pair avec celui que faisait le *Globe*, il y a quelques jours, en proposant d'appeler le même bill : *Acts pour maintenir le parti conservateur au pouvoir jusqu'au prochain recensement.*

Ces gens n'ont pas l'air de se douter qu'en proclamant ainsi d'avance leur déconfiture, il ne font qu'empirer la position de leur parti, auquel ils enlèvent ses dernières bribes d'espoir. Allez donc aux élections ensuite avec des troupes ainsi démoralisées par la certitude de la défaite.

* * *

On a passé une partie de l'après-midi aujourd'hui sur le nouveau subside de Manitoba.

Il y a quelque chose de très curieux à ce sujet. La législature de Manitoba, qui vient de se réunir, a été saisie dès l'abord par les libéraux d'une motion de non-confiance, rejetée samedi, et relative à ce même subside que ces messieurs du Nord-Ouest trouvent ridiculement bas. L'opposition grite dans la Chambre de Winnipeg a dénoncé le gouvernement fédéral pour oser offrir une aussi maigre pitance à celui de Manitoba ; la somme aurait dû être triplée au moins et les libéraux de la province des Prairies devraient se soulever en bloc contre l'un et l'autre gouvernement pour ce motif.

L'histoire de ce mouvement intéressant vous a été rapportée ces jours derniers par le télégraphe. Et voici maintenant que les libéraux des Communes se lèvent à leur tour pour blâmer le gouvernement fédéral de vouloir accorder autant à Manitoba, dans le même temps que leurs compères du Nord-Ouest le blâment pour avoir donné si peu.

Cette façon de souffler ainsi le chaud là-bas, et le froid ici est tout à fait digne des libéraux ; malheureusement, elle n'a pas plus de chance de réussir ici que là-bas où le petit jeu des grits a été défait par une majorité des trois quarts dans la chambre locale.

M. Blake s'est signalé aujourd'hui dans cette charge à propos de Manitoba ; il serait très curieux de rapprocher son discours de ceux des chefs libéraux de Winnipeg. Ces gens ne paraissent pas se soucier le moins du monde des contradictions.

Ce soir, après une heure et demie passée sur les bills privés on s'est rabattu sur quelques résolutions du gouvernement. A onze heures, sur motion de se remettre aux subsides supplémentaires, M. Casgrain, de l'Islet, qui tient manifestement à s'illustrer avant de dire un éternel adieu à l'enceinte législative, est arrivé avec une motion de non-confiance pour blâmer le gouvernement de ne pas avoir repris en sous-œuvre, cette année, son fameux bill de l'année dernière relatif aux entrepreneurs publics. Ce maniaque a trouvé quatre de ses amis pour se lever avec lui, et il a fallu prendre le vote qui a donné le résultat prévu.

Il ne manquait plus que cela, que M. Casgrain s'en mêlât et voulut faire de l'obstruction ; ainsi la leçon qu'il a reçue samedi de M. Mackenzie ne lui a servi de rien, et on l'a toujours dans les jambes. Quoiqu'il en soit, après sa motion rejetée par 109 contre 43, on s'occupe des derniers items du budget.

* * *

Le comité des Débâts de la chambre a tenu ce matin une séance spéciale sous la présidence de M. Rufus Stephenson. Le contrat pour la traduction du *Hansard* a été donné à l'unanimité, à M. Gélinas, de la *Minerve*, sur la proposition de M. Béchard, secondé par MM. A. Desjardins et Thomas White.

ECHOS DU JOUR

Le célèbre professeur Goldwin Smith doit revenir en Canada au mois de juillet prochain.

—

Sait-on combien de gens, en Ecosse, parlent encore le vieux gallois ? Le dernier recensement indique 231,602, sur une population totale de 3,735,-536, soit environ 16 pour cent.

Et le *Globe* qui trouve que nous n'apprenons pas l'anglais ! *Charity ought to begin at home.*

—

Mlle Parnell, tout en réprouvant le crime du Phœnix Park, dit que cela n'empêche pas qu'il y a des milliers de gens qui meurent de faim et de misère dans les différents districts de l'Irlande par suite du régime d'extortions qui dure depuis si longtemps, et dont les *Home Rulers* demandent vainement la suppression.

—

Les journaux de Dublin ont paru en deuil, lundi matin. M. Parnell lui-même, est arrivé à la Chambre des Communes vêtu de deuil. Il est certain que l'événement de samedi est de nature à nuire à la cause qu'il représente.

M. Parnell a dû même donner d'avance son assentiment au projet de loi de M. Gladstone pour la répression du crime en Irlande.

—

Il est rumeur que des explications vont être demandées par le gouvernement anglais au gouvernement de Washington relativement aux menées de O'Donovan Rossa et de ses confrères, que l'on a lieu de supposer en relations avec les assassins de Dublin. Il est à supposer qu'on va cesser, après cela de parler, aux Etats-Unis, des fameux " citoyens américains " emprisonnés en Irlande.

—

Les élections de l'Ile du Prince Edouard ont donné au gouvernement conservateur 18 voix sur 30, soit une majorité de 12. Le plus singulier, c'est que les conservateurs ont remporté des succès dans toutes les localités qui ont été honorées de l'éloquence de MM. Blake et Mackenzie, durant l'été dernier.

Les élections fédérales devront être, paraît-il, dans les mêmes proportions.

—

D'après le *Free Press* d'Ottawa, le parti conservateur français est " la plus stupide, la plus fanatique et la plus rétrograde des factions."

Sans doute. Tout comme le parti grit est le plus intelligent, le moins fanatique et le moins arriéré des partis !

Et dire que les " Bleus," comme les désigne l'organe, n'auraient qu'à montrer pour les grits la même servilité que déploient les rouges, pour mériter le titre d'hommes " courageux," " généreux," " intelligents."

—

Le *London Advertiser*, un des journaux grits les plus fanatiques d'Ontario, annonce avec beaucoup de candeur que son parti va être battu à plate couture aux prochaines élections. Ce n'est pas mal comme calcul, mais à la place de l'*Advertiser* nous ne le dirions pas. C'est aussi le défaut de M. Blake et de ses collègues en parlement d'être ainsi trop naïfs.

Comme les partisans doivent avoir du cœur pour aller à la bataille ensuite, lorsqu'il est ainsi reconnu d'avance qu'on marche à la défaite.

—

Nous avons appris avec regret la mort du lieutenant-colonel Farijana, arrivée il y a quelques jours en cette ville. M. Farijana était un de nos meilleurs ingénieurs civils. Russe de naissance, et établi en Canada depuis une dizaine d'années il avait pris part à un grand nombre de travaux publics dans les différentes parties du pays. Il était généralement estimé et aimé, et laisse un grand nombre d'amis. Bien qu'étranger, le lieutenant-colonel Farijana prenait un grand intérêt dans les affaires, politiques et autres, du Canada.

—

D'accord avec le gouvernement américain, le gouvernement français vient d'adresser aux puissances une note relative au congrès international monétaire.

Ces conférences qui devaient commencer à Paris, le 12 avril, ont été ajournées.

Le gouvernement français exprime le désir que les travaux du congrès puissent reprendre dans le courant de cette année, à une époque qui sera ultérieurement désignée, sur l'avis des diverses puissances qui comptent envoyer des délégués à ces conférences internationales.

—

Une dépêche de Joliette nous a appris hier matin, la mort de M. McConville, M. P., arrivée mardi soir. M. McConville était malade depuis le commencement de la session, et c'est à peine s'il avait pu assister à quelques séances de la Chambre. Il avait quitté la capitale pour se faire soigner chez lui il y a quelques semaines. La mort l'a emporté.

La Chambre des Communes perd en M. McConville un membre distingué, qui promettait un bel avenir. Le député de Joliette venait à peine d'entrer dans la politique active. Il a vu ainsi sa carrière brisée dès le début. Il avait été élu député de Joliette en décembre 1880, lors de la retraite de l'honorable M. Baby. Il avait joué un rôle antérieurement comme journaliste au *Nouveau-Monde* et dans les journaux de Joliette. Il était âgé de trente-trois ans.

—

On a déjà eu occasion de mentionner dans la *Minerve*, d'après les rapports officiels, la proportion énorme dans laquelle se falsifient les substances alimentaires dans notre pays. Un rapport contenu dans un journal français indique assez que nous ne sommes guère plus à plaindre que les autres pays. Voici des chiffres constatés à Paris même, pour le mois de mars dernier :

Sur 494 échantillons de vins, 111 bons, 178 passables, 176 mauvais, 29 nuisibles.

Les bières sont généralement bonnes.

Lait : 75 bons, 84 passables, 77 mauvais,, 2 nuisibles.

Beurre : 10 bons, 1 passable, 16 mauvais.

Sucre, bonbons : 1 bon, 1 passable, 5 nuisibles.

Miel, confitures : 2 mauvais, 2 nuisibles.

Lettre de Québec

PAR LE TÉLÉGRAPHE

Québec, 10.

A l'Assemblée législative, la séance s'ouvre à trois heures et quart.

Le quatrième rapport du comité de l'agriculture est déposé et la chambre ordonne qu'il soit imprimé.

L'honorable M. Loranger présente un bill pour faciliter l'intervention de la Couronne dans les causes civiles où il est question de la constitutionnalité des lois fédérales ou provinciales.

L'honorable M. Loranger présente un autre bill concernant certains employés du gouvernement.

Il dit que le barreau de cette province a passé un règlement défendant aux avocats qui sont au service du gouvernement de se livrer à la pratique de leur profession. Il considère qu'il est injuste de priver des avocats, qui ne sont employés par le gouvernement que pendant les sessions du parlement, du droit de se livrer à la pratique de leur profession pendant le reste de l'année, vu que la plupart de ces avocats sont des jeunes gens qui n'ont pour seule ressource que ce qu'ils gagnent pendant la session jusqu'à ce qu'ils réussissent à se créer une clientèle.

L'honorable M. Paquet présente un bill pour amender les lois d'éducation en cette province.

L'honorable M. Wurtele propose que la chambre se forme en comité afin de prendre en considération certaines résolutions concernant l'emploi des deniers provenant de la vente du chemin de fer du Nord.

Le but de ces résolutions est d'ordonner que le produit de la vente du chemin de fer soit consacré au paiement du capital, des intérêts et du fonds d'amortissement des divers emprunts contractés pour la construction des chemins de fer.

L'honorable M. Joly dit que, par cette mesure, le gouvernement demande à être protégé contre ses propres amis. L'opposition, ajoute-t-il, sera heureuse de prêter son concours au gouvernement dans cette circonstance afin de l'empêcher de gaspiller cet argent.

L'honorable M. Irvine parle dans le même sens que l'honorable M. Joly.

Je crois, cependant, dit-il, que le gouvernement n'aura pas à s'occuper de la disposition d'une forte partie de ce montant, qui ne sera probablement jamais payé.

L'honorable M. Chapleau répond comme il le convient aux observations malveillantes des deux orateurs précédents.

La chambre s'étant formée en comité, les résolutions sont approuvées.

Un bill basé sur les dites résolutions est présenté et lu une première fois.

A six heures, la séance est suspendue.

A la séance du soir, le bill pour étendre les pouvoirs et privilèges de la compagnie du pont Saint-François est lu une troisième fois et adopté.

L'honorable M. Chapleau propose que la Chambre se forme en comité afin de prendre en considération les résolutions concernant le Conseil Exécutif.

Il démontre que la charge de Solliciteur Général est inutile et que le traitement des ministres dans la province d'Ontario est le double de celui que reçoivent les ministres dans cette province.

L'honorable M. Lynch dit aussi que la charge de Solliciteur Général est une charge inutile.

D'après le système actuel, ajoute-t-il, il y a deux chefs dans le département en loi de la Couronne, ce qui offre des inconvénients, lorsque ces deux chefs diffèrent d'opinion sur quelque question.

J'ai souffert moi-même des inconvénients du système actuel et je demanderai aux honorables députés de Mégantic et de Saint Hyacinthe s'ils ne sont pas trouvés, eux aussi, dans la même position.

Je renonce à cette charge sans regret bien que certaines personnes aient prétendu qu'on me l'enlevait contre mon gré.

En terminant, M. Lynch dit que le traitement des ministres est tout à fait insuffisant et qu'ils ne doivent pas toucher un traitement d'un chiffre moins élevé que ceui des ministres de la province d'Ontario.

L'honorable M. Irvine dit qu'il ne croit pas que l'abolition de la charge de solliciteur général soit fatale aux intérêts de la province.

Le gouvernement du jour, dit-il, ne m'a jamais inspiré beaucoup de confiance et il m'en inspirera encore moins lorsque le solliciteur général actuel ne fera plus partie du cabinet.

Il est vrai que c'est une anomalie de voir deux chefs dans le département en loi de la Couronne et que l'on doit la faire disparaître.

Je ne comprends pas, cependant, pourquoi la charge de ministre des chemins de fer n'est pas abolie, puisque le gouvernement n'a plus de chemins de fer à administrer.

Quant au traitement des ministres, il ne faut pas prendre la province d'Ontario comme point de comparaison, parcequ'la position financière de cette province ne ressemble pas du tout à la nôtre.

L'honorable M. Joly propose comme amendement :

" Qu'il n'est pas opportun d'augmenter le traitement des ministres de la Couronne, à une époque où la province a été forcée de vendre ses chemins de fer bien au-dessous de leur valeur afin d'éviter la taxe directe."

Je regrette beaucoup, dit-il, de proposer cet amendement, mais la province a fait de si grands sacrifices, afin d'éviter la taxe directe, qu'il n'est pas opportun d'augmenter le traitement des ministres maintenant.

L'honorable M. Loranger dit que le gouvernement propose ces résolutions afin de réduire le nombre des ministres en abolissant la charge de solliciteur général, et d'augmenter le traitement des ministres d'une manière qui convienne à la dignité de leur position.

Il parle longuement sur ce sujet et termine en disant que le peuple, tout en désirant que les affaires de la province soient administrées avec économie, ne veut pas que ceux qui sont à la tête de l'administration s'imposent des sacrifices.

Après quelques remarques de MM. Marchand, Gagnon et Picard, l'honorable M. Mercier prend la parole.

Je désire, dit-il, donner quelques explications sur le vote que je vais donner sur cette question.

Lors des dernières élections, dans les intérêts de ma famille, j'ai refusé à plusieurs reprises de poser ma candidature, et, à une assemblée publique tenue à Saint-Hyacinthe, j'ai déclaré que jamais je ne consentirais à faire partie d'aucune administration, hormis que mes services ne fussent retribués d'une manière convenable, par égard pour ma famille.

Telle étant mon opinion, je ne puis faire autrement que de voter en faveur de la mesure du gouvernement.

Je ne vois pas pourquoi le traitement des ministres de la province de Québec ne serait pas d'un chiffre aussi élevé que celui des ministres d'Ontario.

Etant convaincu que les honorables députés de la droite ont à cœur les intérêts de la province autant que les députés de la gauche, j'approuve le projet d'abolir la charge de Solliciteur Général.

La question étant mise aux voix, l'amendement proposé par M. Joly est rejeté sur la division suivante :

POUR : MM. Joly, Marchand, Irvine, Watts, Demers, Bernard, Gagnon, Laberge, Riufret, Robertson—10.

CONTRE : MM. Chapleau, Wurtele, Loranger, Paquet, Lynch, Flynn, Garneau, Picard, Saint-Hilaire, Frégeau, Brousseau, Duckett, Lalonde, Deschênes, Lecavalier, Desjardins, Champagne, Blanchet, Faucher de Saint-Maurice, Fortin, Dumoulin, Houde, Caron, Robillard, Leduc, Riopel, Asselin, Trudel, Desaniniers, Thornton, Sawyer, Bergevin, Paradis, Martel, Poulin, Lavallée, Marion, Duhamel, Charlebois, Audet et Mercier—41.

Les résolutions sont adoptées sur la même division et un bill basé sur les dites résolutions est présenté et lu une première fois.

En réponse à M. Joly, l'honorable M. Wurtele dit qu'il fera probablement son exposé budgétaire vendredi ou samedi.

La séance est levée à minuit et demie.

M. Macintosh, vice-président, et M. Murray Mitchell, directeur gérant de la compagnie du chemin de fer de la vallée de la Gatineau ont eu une entrevue aujourd'hui avec les honorables MM. Chapleau, Wurtele, Loranger et Flynn afin d'obtenir du gouvernement une concession de terres pour aider à la construction du chemin de fer de la vallée de la Gatineau et du chemin de colonisation du comté d'Ottawa, qui doit se relier à cette ligne.

M. Murray Mitchell a donné de longues explications au sujet de cette entreprise afin d'en démontrer l'importance.

M. Macintosh a produit une liste des townships qui seront favorisés par la réalisation de ce projet. Il a démontré que 1,200,000 acres de terres seraient ouverts à la colonisation dans le comté d'Ottawa et dans la partie Est du comté de Pontiac. La compagnie espère que le gouvernement lui concédera trois mille acres de terres par mille, ce qui lui permettra de construire toute la ligne.

Les ministres ont été très satisfaits des explications qui lui ont été données et ont promis d'accorder à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Les délégués auront une autre entrevue avec les membres du cabinet demain.

Le bill pour accorder de nouveaux pouvoirs à la corporation du village de la Côte Sainte-Antoine a été discuté par le comité des bills privés du Conseil législatif ce matin.

Le maire de Montréal, l'avocat de la corporation et M. Globensky, procureur de la communauté des Sœurs Grises, se sont opposés à cette mesure.

M. Ward et M. Dunlop représentaient la corporation du village de la Côte Saint Antoine.

Après de longs débats, le bill a été approuvé par le comité, qui a refusé d'accorder les exemptions réclamées par les Sœurs Grises.

L'honorable M. Beaudry a déclaré qu'au Conseil législatif, il proposerait que la clause pour accorder les exemptions demandées par les Sœurs Grises soit ajoutée au bill. Si cette proposition est adoptée par le Conseil, le bill sera retiré.

M. Donahue, de la compagnie de sucre de betterave de Farnham, est venu en cette ville et a obtenu ce qu'il désirait du gouvernement. La compagnie aura, cette année, une plus grande quantité de betteraves que l'année dernière et elle espère pouvoir payer un dividende d'un chiffre assez élevé.

La benediction de la Cathedrale de Tunis

On nous écrit de Tunis, le 3 avril :

" Hier dimanche, a eu lieu, avec un concours extraordinaire, la bénédiction de la cathédrale provisoire de Tunis, et un *Te Deum* solennel a été chanté, sur la demande de la colonie maltaise, pour remercier Dieu d'avoir préservé les jours de la reine d'Angleterre. Son Em. le cardinal Lavigerie, qui présidait, a prononcé l'allocution suivante :

M. T. C. F,

En devenant votre Pasteur, j'ai contracté envers l'Eglise, notre mère commune, l'obligation de vous aimer d'un égal amour à quelque nationalité que vous puissiez appartenir. Mon premier devoir est donc de partager vos douleurs et vos joies.

Ce devoir, je suis heureux de le remplir aujourd'hui, en m'unissant à l'expression de votre reconnaissance pour le Très-Haut et en le remerciant avec vous, mes Très-Chers Fils de la colonie anglo-maltaise, d'avoir gardé les jours de votre auguste souveraine, Sa Majesté I. et R. la reine Victoria d'Angleterre, impératrice des Indes.

En venant ensemble, comme vous le faites, vous prosterner au pied des autels, vous affirmez hautement votre foi envers Dieu et votre dévouement envers votre reine. Ces deux sentiments ne peuvent que toucher le cœur d'un évêque

Car c'est vraiment un acte de foi que vous faites dans ce temple saint, heureux d'ouvrir aujourd'hui ses portes pour une manifestation si chrétienne et si solennelle. Vous venez y confesser cette Providence suprême qui veille sur tout le monde et qui, dans sa bonté, détourne lorsqu'elle le veut, les coups qui menacent les peuples.

Cette acte de foi est digne de votre Malte catholique, et de la grande nation à laquelle son existence est unie. Au milieu des révolutions qui troublent l'Europe, en présence de l'impiété qui menace de l'engloutir, vous avez, dans votre île, gardé intacte l'antique foi de la patrie. Les pères regardent encore parmi vous les traditions religieuses comme le meilleur héritage qu'ils puissent léguer à leurs fils, et les fils tiennent plus qu'à la vie même à la conservation des croyances de leurs pères.

" Heureux, dit l'Esprit Saint, le peuple qui conserve des biens si nobles, heureux le peuple qui reconnaît le Seigneur pour son Dieu ! *Beatum dixerunt populum cui hæc sunt, beatus populus cujus Dominus Deus ejus !*"

Aussi votre premier sentiment en apprenant qu'un attentat doublement sacrilège avait échoué, a-t-il été une action de grâces. Vous vous êtes souvenus que c'est Dieu qui, selon la parole de nos Saints Livres, donne à son gré la mort ou la vie, *Dominus vivificat et mortificat* ; Lui qui nous conduit jusqu'aux portes du tombeau et qui nous en rappelle, *deducit ad inferos et reducit*, et vous avez béni sa main paternelle pour avoir détourné le coup qui vous menaçait tous dans la personne de votre Reine.

J'ai été le témoin de cette religieuse émotion dès le jour où une nouvelle si funeste s'est répandue parmi vous. J'ai vu la prière des pauvres, des petits, se mêler à celle du grand et du riche, et j'ai admiré comment votre foi s'alliait à votre patriotisme dans l'expression de votre douleur.

Certes, jamais sentiments ne furent plus légitimes, si l'on se reporte à la souveraine auguste qui les fait naître dans vos cœurs : modèle des vertus royales, par son dévouement au bien de son peuple, par son respect de ses libertés, de sa constitution, de ses lois ; modèle des vertus de l'épouse et de la mère, modèle de la résignation humble et chrétienne sous le coup terrible qui a brisé sa vie et a laissé dans son cœur une blessure qui saignera toujours, objet de la reconnaissance de ses sujets pour les bienfaits de son règne, l'un des plus longs de votre monarchie, et du respect de tous les peuples pour la sagesse d'un gouvernement qui lui-même respecte tous les droits.

Et qui peut mieux que vous lui rendre ce témoignage, catholiques de l'île de Malte ? Où l'action de l'Eglise est-elle plus libre, son ministre plus honoré, ses cérémonies plus magnifiques, ses biens plus rassurés, que sous le gouvernement de l'Angleterre, pourtant protestante ? Combien de peuples de l'Europe, même catholiques, doivent aujourd'hui envier votre sort ! Ces bienfaits, vous les devez à l'esprit de justice, de vraie liberté, dont s'honore à bon droit votre grand pays. Par un juste retour, il en recueille le fruit dans votre fidélité même. Car c'est ainsi qu'il a gagné et qu'il s'est attaché vos cœurs. Il respecte les droits de Dieu, et vous, à votre tour, vous avez su, vous saurez respecter inviolablement les siens. Je ne pense pas, pour ma part, qu'un plus noble spectacle puisse être donné au monde que celui qu'offre en ce moment cette enceinte. J'y vois autour de l'honorable représentant de votre reine des habitants de toutes les parties de son vaste empire, et, si divisés qu'ils puissent être par leur origine et par leur langue, tous ils sont unis par une égale fidélité et par un égal amour pour leur souveraine et pour leur patrie.

Seigneur, gardez à ce peuple ces sentiments qui font son honneur et sa puissance ! Que son union devienne un jour plus parfaite encore, sous votre regard et dans vos bras paternels.

Bénissez l'Angleterre pour avoir conservé les vertus sociales de ses anciens jours ! Bénissez-la pour la liberté et la protection qu'elle accorde partout à la vieille Eglise qui l'aime et qui la pleure encore. Bénissez son auguste souveraine. Que les prières qui s'élèvent en ce moment de tous les cœurs montent jusqu'au pied de votre trône pour en redescendre sur elle en grâces abondantes ! Bénissez enfin ce peuple chrétien qui m'écoute ; et puisque vous avez promis des faveurs sans nombre à ceux qui honorent vos représentants ici-bas, qu'ils soient les pères des plus humbles familles ou ceux de ces familles augustes que nous nommons la patrie, donnez lui des jours heureux et paisibles.

Je ne terminerai pas sans remercier les représentants de la brave armée française qui sont venus, sur ma prière, vous marquer leurs sympathies. Ils ont fait résonner et comme éclater sous ces voûtes votre hymne national, la prière même que vous faites pour votre Reine. Que ces accords qui vibrent encore soient le persévérant symbole de l'harmonie qui doit régner toujours entre deux nations amies ! Que dans ces régions depuis trop longtemps courbées sous le joug de la barbarie et de la mort, elles restent unies sous la protection de nos armes, loin de toute pensée jalouse, pour l'œuvre commune de résurrection et de vie, à laquelle la Providence convie aujourd'hui les nations chrétiennes.

Ainsi soit-il !

DE PARTOUT

—L'étude des questions relatives à la navigation aérienne a été remise en faveur dans ces derniers temps en Allemagne, et une société s'est fondée à Berlin dans le but de faciliter les recherches des inventeurs. La *Deutsche Heeres Zeitung* fait connaître que les résultats de ces études ont commencé à subir l'épreuve de la pratique.

On lit en effet dans son dernier numéro :

" De nombreux officiers du grand état-major ont assisté avec le plus vif intérêt, aux expériences faites le 11 février dernier à Charlottenbourg, sur un aérostat dirigeable, construit d'après le système perfectionné du directeur des forêts Baumgarten et du docteur Wolfert.

" Cet énorme ballon a la forme d'un ellipsoïde ; il jauge 330 mètres cubes, et son grand axe a 17 mètres 50 de longueur ; il diffère en principe de tous les autres aérostats en ce que, bien qu'il soit gonflé avec de l'hydrogène, il ne possède pas de force ascensionnelle ; son poids total est supérieur de 1 kilog. environ au poid de l'air qu'il déplace.

" C'est un système d'ailes mises en mouvement par un mécanisme installé dans la nacelle qui permet au bal on de se déplacer ; sot dans le sens horizontal, soit dans le sens vertical ; il en résulte que, pour atterrir, le ballon n'a pas besoin d'être vidé en partie et qu'il conserve, en revenant à terre, la même quantité de gaz qu'au moment où il s'est élevé.

" Le second progrès réalisé dans la construction de cet aérostat consiste dans le mode de réunion de la nacelle ; elle n'est pas, comme autrefois suspendue par des cordages mais fait corps avec le ballon, auquel elle se rattache par des liens rigides.

" Cette disposition présente l'avantage d'éviter dans une certaine mesure les bonds si dangereux qu'exécute la nacelle au moment de l'atterrissage ; avec le mode d'attache employé jusqu'ici, l'ensemble du système se trouvait allégé de tout le poids de la nacelle dès que celle-ci touchait terre ; aussitot l'aérostat s'élançait de nouveau dans l'espace, ce qui déterminait forcément une série de violentes secousses pour la nacelle et ceux qu'elle portait.

" Si au contraire, le ballon et la nacelle sont reliés par des liens rigides, ces deux parties n'en forment pas pour ainsi dire qu'une seule, et le poids de l'ensemble ne peut, montanément, se trouver allégé du poids de l'une d'elles.

" Le mécanisme est à double effet : d'une part, une hélice à ailes fixée sous la nacelle détermine le mouvement d'ascension ou de descente de l'aérostat, selon qu'elle tourne dans un sens ou dans l'autre, et, d'autre part, deux roues à ailes également fixées à la nacelle font mouvoir l'ensemble dans un plan horizontal ; au milieu d'une atmosphère bien calme, on peut modifier la direction de translation du ballon en agissant sur un seule roue à la fois."

" D'après la *Deutsche Heeres Zeitung*, cette expérience a parfaitement réussi ; elle était favorisée par un temps exceptionnellement calme.

" La *Gazette de l'Allemagne du Nord* rapporte qu'il n'en a pas été de même lors de l'essai tenté en public le 5 mars par MM. Woelfert et Baumgarten

" Un léger accident se serait produit pendant la manœuvre et aurait occasionné une déchirure à l'enveloppe du ballon ; le mécanisme de la nacelle aurait également subi des avaries. Néanmoins les expériences vont être reprises prochainement.

" Le moteur que l'on espère pouvoir employer pour mettre en mouvement les roues et l'hélice aurait une force de 4 chevaux et ne pèserait que 80 livres.

" Il est bon de noter que, chaque fois que le ballon est rempli de nouveau, la dépense atteint 400 marks."

—Si l'on en juge par les extraits suivants de deux feuilles allemandes, les rapports entre la Russie et l'Allemagne ne semblent pas prêts de s'améliorer.

" La *Gazette nationale* signale une ordonnance du ministère de l'intérieur russe ordonnant que dorénavant les étrangers demeurant en Russie aient à prouver leur nationalité par un certificat de leur consul.

" La *Gazette* considère cette mesure comme dirigée spécialement contre les descendants d'Allemands émigrés en Russie. En effet, d'après la loi allemande, les ressortissants de l'empire perdent leur nationalité s'ils ont négligé de faire renouveler leur certificat consulaire tous les dix ans. Par contre, les ressortissants d'autres pays ne perdent leur nationalité que s'ils y renoncent expressément.

" Le *Tageblatt* annonce que le sénat de Hambourg a refusé d'accepter la démission de son secrétaire, M. Eckhardt, qui, sur les réclamations du consul russe, avait été blâmé par le bourguemestre d'avoir publié une série de livres hostiles à la Russie.

" On mande de Saint-Pétersbourg au *Tageblatt*, que M. Tolbnikoff, fonctionnaire au ministère de l'intérieur, l'auteur d'un écrit hostile aux Allemands, n'a nullement été destitué, comme on l'avait annoncé."

—Soixante dix jeunes gens, nés en 1858, 1859 et 1860, dans les arrondissements de Molsheim et de Wissembourg, sont cités devant le tribunal de Strasbourg, sous l'inculpation de s'être rendus sans autorisation en pays étranger, dans le but de se soustraire à l'obligation du service militaire.

Les biens que ces jeunes gens possèdent en Alsace ont été mis sous séquestre par décision du 31 mars 1882 de la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg.

On a remarqué que les réfractaires en Alsace et en Lorraine avaient été cette année plus nombreux encore que les années précédentes.

—On écrit de Mulhouse à l'*

TELEGRAPHIE

(*Service spécial de* LA MINERVE)

Parlement Federal

Ottawa, 10

La séance s'ouvre à trois heures et demie.

SIR LEONARD TILLEY propose que la Chambre se forme en comité afin de considérer une résolution pourvoyant à l'expédition des journaux par la malle, franc de port.

Adoptée.

M. PLUMB prend le fauteuil.

Le ministère présente un bill dont la seconde lecture est fixée à demain.

La Chambre se forme alors en comité pour considérer la résolution au sujet d'une augmentation de subvention à la province de Manitoba.

La résolution propose de donner à Manitoba $45,000 en lieu des terres de la Couronne, $50,000 comme appropriation pour les dépenses du gouvernement, et 80 cents par tête de la population, estimée à 150,000 âmes, jusqu'en 1891

L'honorable M BLAKE s'y oppose, alléguant qu'on ne peut voter cette somme sans connaître les données sur lesquelles elle est basée.

SIR LEONARD TILLEY regrette de ne pouvoir fournir les renseignements demandés, d'une manière positive.

M. BLAKE insiste surtout pour savoir sur quelle base le ministère a établi le coût de l'administration du gouvernement de Manitoba, où il a fixé les limites Est de cette province en faisant ses calculs, et sur quoi il base le chiffre de la population.

SIR LEONARD TILLEY répond qu'il ne peut pas, naturellement, donner de renseignements quant aux limites de cette province, mais que ses calculs sont basés sur le coût actuel de l'administration à Manitoba. Toute la correspondance échangée entre le gouvernement de Manitoba et le gouvernement fédéral au sujet de ces subsides a été déposée sur le bureau de la chambre il y a déjà un mois. La population de 150,000 âmes a été prise comme moyenne, car assurément la population sera de beaucoup plus forte que cela en 1891. En prenant une moyenne d'un chiffre si raisonnable, cela simplifiait la question, de sorte que le gouvernement de Manitoba ne viendrait pas d'année en année demander l'augmentation par tête de la population.

Sir Leonard Tilley promet qu'avant la troisième lecture du bill le ministère déposera un état donnant le coût de l'administration à Manitoba pendant les trois ou quatre dernières années, ainsi que les calculs du ministère et tous autres renseignements possibles.

L'honorable M. MACKENZIE se plaint de ce qu'une mesure si importante soit présentée à une époque si avancée de la session, lorsqu'on n'a plus le temps de la discuter.

Après quelque discussion, un bill à cet effet est présenté et lu une première fois. Seconde lecture demain.

La chambre se forme en comité sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender le chap. 24, 38 Vict., intitulé "Acte pour étendre certaines dispositions de l'Acte concernant les matelots 1873" aux navires fréquentant les eaux intérieures du Canada et pour pourvoir au recouvrement sommaire des gages des matelots et autres personnes employées à bord des navires faisant le trafic sur les eaux intérieures du Canada.

Le bill est lu une troisième fois et adopté.

La chambre passe à la seconde lecture de l'Acte concernant la police des ports et rivières du Canada

A six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

M. GAULT retire son bill intitulé : "Acte à l'effet d'expliquer l'acte faisant droit à la compagnie d'assurance agricole du Canada et de définir les pouvoirs des syndics y mentionnés."

L'acte concernant la police des ports et des rivières du Canada est lu une troisième fois et adopté.

La chambre se forme en comité pour considérer des résolutions pourvoyant à la nomination de certains commissaires pour l'amélioration et l'administration du havre de Saint-Jean, N. B.

Le bill est lu une première fois.

Sur la proposition du ministère que la chambre se forme en comité des subsides,

M. CASGRAIN propose en amendement :

"Qu'il n'est pas opportun ou dans l'intérêt du service public qu'il soit voté aucune somme pour dépenses sur les contrats publics sans qu'une mesure efficace soit adoptée par le Parlement, pour prévenir et punir la fraude dans les contrats entraînant le paiement de deniers publics, et que cette chambre regrette que le ministère n'ait pas présenté et fait passer une telle mesure dans ce parlement."

La question est mise aux voix sans discussion et l'amendement est rejeté sur la division suivante :

POUR—MM. Anglin, Bain, Béchard, Blake, Borden, Bourassa, Brown, Burpee, (Saint-Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Crouter, Dumont, Fiset, Fleming, Geoffrion, Gillies, Gillmor, Gunn, Guthrie, Holton, Irvine, Killam, King, Laurier, MacDonnell (Inverness), Mackenzie, Malouin, Mills, Olivier, Paterson, (Brant), Pinsonnault, Rogers, Ross (Middlesex), Rymal, Skinner, Sutherland, Thompson, Trow, Wheler. Total : 43.

CONTRE—MM Abbott, Amyot, Askell, Baker, Bannerman, Beauchène, Benoit, Bergeron, Bergin, Bolduc, Boultbee, Bowell, Brecken, Bunster, Burnham, Cameron (Victoria), Carling, Caron, Cimon (Chicoutimi), Colby, Costigan, Coughlin, Coupal, Coursol, Currier, Cuthbert, Daly, Dawson, Daoust, Desjardins, Domville, Elliott, Farrow, Fitzsimmons, Fulton, Gault, Gigault, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Kent), Grandbois, Guillet, Hackett, Haggart, Hay, Hesson, Hilliard, Homer, Hooper, Houde, Hurteau, Kaulbach, Kilvert, Kranz, Landry, Langevin, Lantier, Longley, MacDonald (Kingston), McDonald, (Cap Breton), MacMillan, McCallum, McCarthy, McCuaig, McDougald, McDougall, McLelan, McLennan, McLeod, McQuade, McRory, Manson, Massue, Merner, Mitchell, Mongenais, Montplaisir, Mousseau, O'Connor, Ogden, Ortes, Ouimet, Patterson (Essex), Pinsonneault, Pope, Richey, Robertson, (Hastings), Rochester, Rouleau, Routhier, Royal, Ryan (Marquette), Ryan (Montréal), Rykert, Scott, Sproule, Stephenson, Strange, Tellier, Tilley, Tupper, Tyrwhitt, Vallée, Vanasse, Wade, Wallace (Norfolk), Wallace (York), White (Cardwell), White (Hastings), Williams.—109.

La Chambre se forme alors en comité des subsides, sous la présidence de M. White (Cardwell), divers crédits sont votés et la séance se continue

---

La société coopérative des magasins — L'assemblée annuelle de la société coopérative des magasins de Montréal a eu lieu mardi. Un grand nombre d'actionnaires étaient présents

Le rapport annuel des directeurs établit que les affaires sont dans un état satisfaisant et que les perspectives sont très encourageantes.

L'élection des officiers a donné le résultat suivant :

Président—F. B. Matthews ;

Vice-président—T. P. French ;

Directeurs—H. Yates, G. R. Grant, J. S. Hunter, James Williamson, Richard Pope, J. Simard et J. F. Nott.

DÉPÊCHES DE NUIT

CANADA

Accident

Sherbrooke, Qué., 10—M. F. O Lespérance, hôtelier, a fait une chute de voiture au coin des rues Sanborn et Gordon, et s'est fracturé la jambe.

Mort subite

—Mme Olivier Coté, de Marbletown, est morte subitement dimanche matin.

Incendie destructeur

Bridgetown, Ont., 10—Un incendie a ravagé une partie de notre ville cette nuit, et grand nombre de familles sont ce matin sans abri. Nombre d'ateliers et de magasins ont été consumés.

Les pertes sont très lourdes.

Feu sur la montagne de Beloil

Saint-Hilaire, 10—Le feu sur la montagne de Beloil, qui exerçait ses ravages depuis 5 heures, hier soir, est maîtrisé. Des bandes d'hommes dirigés par MM. Bruce et Archer Campbell, ont énergiquement combattu l'élément destructeur.

Les dommages sont évalués à environ $10,000.

Pour Manitoba

Toronto, 10—Deux trains spéciaux d'excursion sont partis hier pour le Nord-Ouest. Ils étaient tous deux remplis de passagers.

ETATS UNIS

Ouragan

McAllister, Territoire indien 10—Lundi soir, un violent ouragan a démoli tous les édifices de la compagnie des mines de charbon. Huit personnes ont été tuées et quarante blessées. Des dommages considérables ont été causés en d'autres endroits. Les fils télégraphiques ont été abattus dans toutes les directions, et les chemins de fer détruits en plusieurs endroits.

Plus récent—Sept personnes ont été tuées, 4 blessées dangereusement, 39 ont reçu des blessures plus ou moins graves. 58 maisons ont été renversées de fond en comble, 30 autres ont été considérablement endommagées. Le cyclone faisait son chemin à travers un soliveau, comme la faucille à travers l'herbe.

Meurtre et suicide

New-York, 10—Le capitaine Frank Ames, armateur de Bangor, Me, a tué sa femme pendant qu'elle dormait dans leur maison de pension ici, puis s'est tué lui-même.

On ignore le motif de ce double crime.

Cyclone

Warrentown, Mo, 10—Un cyclone s'est abattu sur le collège wesleyan, hier soir, a renversé le mur de l'Est et une partie du toit qui a été transportée à un demi-mille plus loin.

Les pertes sont de $15,000. Trois élèves ont été terriblement blessés. Le bâtiment est éparpillé dans la prairie. L'eau du lac a été soulevée à une hauteur de 100 pieds.

Robinson, Illinois, 10—Un cyclone a enlevé hier le toit du plus beau block de bâtiments de cette ville.

Dommages, $6,000.

Saint-Paul, Minn, 10—Hier, un cyclone est passé au-dessus de Lakefield, renversant plusieurs maisons, au nombre desquelles se trouvaient une école contenant soixante élèves et l'instituteur. On dit que quatre enfants ont été tués.

Le Delaware et Hudson

New-York, 10—Les profits de la compagnie du chemin de fer Delaware et Hudson, l'an dernier, ont été de $2,102,000. La dette a été réduite de $994,000.

Souscription

Memphis, 10—Les Irlandais de cette ville ont souscrit $1,000 pour l'arrestation des assassins de lord Cavendish et de M. Burke.

Tragédie

Boston, 10—Marie Konig, âgée de 46 ans, a assassiné son fils, Auguste, hier matin, en lui coupant la gorge ; elle a aussi coupé la gorge à sa fille Mary, âgée de 13 ans, mais la blessure n'est pas mortelle. Elle a ensuite infligé une douzaine de blessures à son fils Alfred, mais non mortelles, et a fini par blesser son fils Emile, âgé de 17 ans. Cette femme a ensuite essayé de se tuer en se coupant la jambe au-dessus du genou. Elle avait été abandonnée par son mari, et la crainte de ne pouvoir soutenir sa famille l'avait rendue folle.

EUROPE

Les restes de lord Cavendish

Londres, 10—Le corps de lord Cavendish a été exposé dans la Chapelle de Chatsworth, et une foule immense a visité la chapelle.

La reine a envoyé une couronne d'immortelle pour être déposée sur le cercueil.

Une lettre de condoléance adressée à Lady Cavendish accompagnait cette couronne. Les funérailles auront lieu à Edenoor, jeudi après-midi.

Les affaires seront suspendues toute la journée dans le district environnant. Il est probable qu'une députation des fermiers du duc de Devonshire, viendra de Cork pour assister aux funérailles.

Les membres du cabinet porteront les coins du poêle.

Sympathies publiques

Londres, 10—M. Gladstone annonce qu'il a reçu un grand nombre de lettres de toutes les parties du royaume, et exprimant l'horreur et l'indignation inspirées par les derniers assassinats.

Il dit qu'il n'est que juste de faire connaître qu'aucune de ces communications n'est plus remarquable pour la ferveur et la sincérité, que le grand nombre de celles qui arrivent de toutes les parties de l'Irlande.

Récompense

Dublin, 10—Le gouvernement offre une récompense de £10,000 à tous ceux qui, d'ici à trois mois, donneront des renseignements qui contribueront à la conviction des meurtriers, et £1,000 pour tous renseignements d'un caractère privé.

Le gouvernement accordera le pardon et accordera la protection spéciale de la Couronne dans n'importe quelle partie des domaines de Sa Majesté, à toutes personnes autres que les principaux auteurs du crime, qui fourniront les renseignements requis.

Sur les traces des meurtriers

Dublin, 10—Tous les journaux de Dublin sont en deuil.

On affirme que la police est pleine d'espoir de retrouver les assassins. Les officiers de police ont reçu des renseignements qui les mettent en état d'identifier les coupables.

On dit aussi que le véhicule dans lequel ces derniers se sont échappés a été retrouvé à Leixlip, à dix milles au nord-ouest de Dublin, où les meurtriers sont descendus pour acheter des liqueurs.

Charles Moore, qui a été arrêté à Mynooth, a été amené à Dublin. La preuve contre lui est faible.

Une arrestation importante a été opérée à Tuam, et l'on croit qu'il s'agit du cocher qui conduisait les assassins. Il ne peut donner des explications satisfaisantes sur sa conduite.

Il ne donne le nom de Cloonan.

On a donné ordre d'arrêter tous les étrangers et les vagabonds qui ne peuvent rendre compte de leurs agissements durant les trois derniers jours.

Dublin, 10—Cloonan, que l'on suppose être le cocher qui conduisait les assassins, a été envoyé en prison en attendant son procès.

La foule a hué Moore, à son arrivée à Dublin.

Moore a comparu devant le magistrat et comme la preuve de la police était faible et que d'ailleurs il a donné un compte satisfaisant de sa conduite, il a été remis en liberté.

Le prisonnier de Limerick, ainsi que Bailey et Annan, ont aussi été remis en liberté.

La police se croit encore sur les traces des coupables.

Un Irlandais d'Amérique a été arrêté à Castle Bellingham. Deux autres individus ont été logés en prison à Monaghan.

Dublin, 18—On a suivi les traces du véhicule monté par les assassins depuis Chapelizod vers Dublin jusqu'à Juchicoe, et de là dans la direction de Naas. On suppose que les assassins ont pris le train à Celbridge, et sont revenus à Dublin à 10 heures.

Les officiers cherchent les armes des coupables dans la rivière.

Funérailles de M. Burke

—Pendant la procession funèbre hier, les rues étaient encombrées d'une foule recueillie. Presque tous les magasins étaient fermés, et grand nombre de personnes portaient des habits de deuil.

O'Donovan Rossa

Cork 10—L'impression prévaut ici que le meurtre de Lord Cavendish et de M. Burke a été commis par des agents d'O Donovan Rossa

Cork, 10—M Gladstone, écrivant au Maire de Cork, s'exprime comme suit : "C'est ma ferme conviction qu'il n'y aura qu'un seul sentiment dans toute l'étendue des trois royaumes au sujet de ce terrible assassinat ; que l'Irlande en particulier prouvera combien elle est loin d'être coupable de la moindre complicité morale dans une action aussi infâme.

Les survivants de la "Jeannette"

Cronstadt, 10—Les survivants de la "Jeannette" ont fait voile pour l'Angleterre. Une adresse a été présentée à Danenhower.

La conspiration circassienne

Le Caire, 10—Le sultan a donné ordre que les Circassiens accusés de conspiration sur de simples soupçons, soient graciés. Le Khédive a commué les sentences des autres en un simple exil.

Le crime de Dublin

Paris, 10—M. Egan, trésorier de la *Land League* aurait dit qu'il ne pouvait pas voir quelle nécessité il y avait pour la ligue de répudier les assassinats. Aucun homme de bon sens ne peut songer à en rendre la ligue responsable.

Ce crime sera un grand coup pour la ligue. M. Egan pense que le meurtre est l'œuvre d'individus lunatiques, et qu'on ne peut en rendre responsable aucune organisation politique. Il ajoute que la ligue continuera l'agitation ouvertement, et ne sera jamais satisfaite qu'elle ait obtenu l'indépendance d'une manière ou d'une autre. Le nombre des outrages diminuera si l'on persévère dans la politique de conciliation.

M. Egan dit qu'il a tout lieu de croire qu'il est encore d'accord avec MM. Parnell, Dillon et Davitt.

Dublin, 10—On rapporte que trois détectives ont été emprisonnés sous le soupçon apparent qu'ils sont les assassins, mais le but réel est de les mettre en contact avec les prisonniers qui seront ci-après arrêtés.

Assaut

Marseilles, 10—On rapporte que les Maures ont assailli avec des pierres sur la rue le Ministre anglais à la cour du Maroc. 600 personnes ont été arrêtées à l'occasion de cet assaut.

Acquitté

Vienne, 10—L'ex-maire Vinnewald accusé de négligence coupable, à l'occasion de l'incendie du théâtre "Ring", a été acquitté.

Nouvelles Canadiennes

Joliette

—Des filous se sont introduits, samedi soir, dans la maison de M. Joseph Désilets, et ont volé $21.00 et deux chemises, appartenant M. Joseph Désilets, fils.

La famille Désilets avait laissé la maison de 8 à 10 heures, samedi soir, pour aller veiller chez M. Lafortune, dans le voisinage.

En arrivant à la maison, après la veillée, M. Désilets trouva la porte ouverte et les chaises de la maison superposées les unes sur les autres.

On crut d'abord à un tour, mais le fils de M. Désilets monta de suite à sa chambre pour s'assurer si son argent qui était dans une valise, n'avait pas été volé. Il constata en effet que les $21.00 qu'il avait dans cette valise, avaient été volées, ainsi que deux chemises.

Le voleur s'était dit que l'on est plus attaché à sa peau qu'à sa chemise, mais quand on peut avoir les deux, ça fait toujours mieux l'affaire

Allons donc ! du progrès à Joliette. On ouvre les coffres forts aussi facilement qu'une porte de laiterie ; on vole le sac de la malle au milieu de la ville, et l'on pénètre maintenant dans les chambres à coucher pour *fouiller* dans nos valises. Il va falloir maintenant porter l'argent dans nos poches de pantalons, et encore dans bien des rencontres au risque de paraître à son aise et de faire le bourg ois, il conviendra de se tenir les mains dans ses poches.

—La *drive* du bois des chantiers est poussée activement par nos commerçants de bois. Une grande quantité de bois est déjà passée par les *booms* de Joliette. On a eu la précaution cette année, de placer des hommes à tous les rapides dans la rivière L'assomption, afin d'empêcher l'amoncellement de billots dans ces endroits, ce qui a toujours eu pour effet de retarder considérablement la descente du bois.

On a beaucoup de bois ici, que tout le bois descendra, cette année.

—M. Avila Charland vient d'ouvrir, sur la rue Notre-Dame, au coin de la rue St-Paul, un étal où il tiendra des viandes fraîches, tous les jours de la semaine. Les pratiques y seront toujours servies avec ponctualité et satisfaction

—Les rats musqués ont mauvaise grâce de venir prendre leurs ébats près de la chaussée du moulin, en arrière du collège.

Les chasseurs abondent à cet endroit, et ne font grâce à aucun rat musqué qui se montre le nez.

Avant-hier soir, un de ces habiles chasseurs tira son coup de fusil, et cela à son compagnon : *Je te l'ai-t'y frappé à plomb.* Il sauta aussitôt dans un canot, et se lança sur sa proie.

Quelle ne fut pas sa surprise de retirer de l'eau un énorme morceau de bois qui avait singé le rat-musqué. Ce coup de fusil, reprit le compagnon de notre habile tireur, va effrayer les autres et nous n'en verrons plus de la veillée.

Il disait trop vrai.

—Il y avait beaucoup de monde sur notre marché, samedi dernier. Le commerce de chevaux est toujours actif.

Les cultivateurs attendent un peu de pluie pour commencer les semences.

Il se fait beaucoup de sucre de ce temps ci, dans les montagnes, en arrière de Joliette.

Nicolet

—Dimanche soir, dit le *Messager de Nicolet*, la population de notre petite ville se portait en foule sur la rue Saint Jean-Baptiste de l'Eglise. C'était ses hommages qu'elle allait offrir à leur bien aimé curé, M. l'abbé Suzor, à l'occasion de sa fête. L'*Harmonie Saint-Jean-Baptiste* était là, à sa porte. Elle joua une brillante sérénade sous les fenêtres même du presbytère et un de ses membres M. S. Désilets présenta une adresse à leur digne pasteur accompagnée d'un magnifique bouquet préparé par les dames de la ville. Notre vénérable curé répondit à cette adresse par une brillante improvisation ; et sur une invitation bienveillante, MM. les musiciens entrèrent chez lui, sortirent un instant après et s'en retournèrent en exécutant un magnifique morceau. Vis-à-vis l'avenue du collège, ils rencontrèrent l'*Harmonie Sainte-Cécile*, qui venait d'arriver tambour battant, elle voulait partager un instant la réjouissance générale comme aussi fêter le retour de nos belles soirées printanières.

Les deux corps de musiciens firent alors entendre, tour à tour pendant une heure environ, les sons doux et harmonieux de leurs instruments ; et se séparèrent ensuite en entonnant chacun, l'air le plus joyeux, le plus brillant de leur répertoire au milieu des applaudissements de la foule enchantée.

Roxton Falls

—Le bruit se répand de plus en plus, à Roxton-Falls, P. Q, et les environs que M. l'abbé Larue qui a péri dans son presbytère incendié, a été assassiné d'abord et qu'ensuite le feu a été mis à la maison pour faire disparaître les traces du crime. Le motif du meurtre aurait été le vol. M. Larue avait en main d'assez fortes sommes appartenant à la paroisse. Après le feu, on a trouvé le coffret, contenant ces valeurs, ouvert et placé de façon à faire croire qu'il avait été forcé.

Le jour même de l'incendie, une altercation assez vive avait eu lieu chez le curé entre lui et quelques-uns de ses paroissiens à propos des affaires de l'église. Ces derniers auraient même menacé le défunt de le frapper. Tout cela jette des soupçons sur la nature de cette mystérieuse affaire. Les autorités sont, paraît-il, sur la piste des coupables.

Concert de M. et Mme Martel

Hier soir, à la salle Nordheimer, affluence nombreuse, élégante et choisie.

C'est le privilège des concerts donnés par ces deux vaillants artistes, d'attirer les amateurs et les dilettanti. Rien que de naturel à cela, car ces soirées musicales assez rares,—deux par année au plus—offrent, outre l'intérêt de la composition et l'exécution d'un programme de bon goût, un intérêt particulier ; celui qui s'attache aux progrès de l'éducation musicale s'élève d'aptitudes diverses atteignant à des résultats artistiques après un cours d'études de six mois à un an.

C'est dans cette sorte de concours que les familles et le public peuvent juger des dispositions des jeunes cantatrices, de la méthode de l'enseignement et du talent des professeurs.

A l'œuvre on connait l'artisan ; et convier chacun à venir apprécier les fruits d'un travail délicat, c'est évidemment vouloir abandonner par dédain toute supercherie, tout *humbug* afin de se créer les meilleurs titres à l'estime et à la confiance de tous.

La première partie du concert s'est ouverte par un duo pour piano et violon, exécutés par Mlle L. Mullarky et son professeur, M. Oscar Martel. Le sujet, fantaisie brillante de M. Léonard, est emprunté à l'opéra de Faust. Mesure, rhythme, nuances, tout a les qualités qui décèlent le goût et l'habileté d'un bon accompagnateur, Mlle Mullarky les a fait ressentir dans un jeu sûr et sobre qui révèle le tempérament d'un artiste et la science d'une musicienne.

Melle G. Baziaet, dans son grand aria du "Trouvère," a montré les ressources et la souplesse d'une voix parfaitement assise et bien dirigée. Chaque audition de cette jeune prêtresse révèle de sensibles progrès.

M. Arthur Graham, journaliste de profession, et chanteur par occasion, doit être complimenté pour l'art et la méthode avec lesquels il tire d'un organe un peu faible, des effets pleins d'expression. Il a appris et beaucoup retenu et s'il chantait les charmants articles qu'il écrit au *Canadian News*, ils seraient irrésistibles.

Mentionner M. Oscar Martel, exécutant la *Fantaisie caprice* de Vieuxtemps, serait épuiser le vocabulaire des éloges que l'on décerne aux virtuoses de haute valeur. Dire qu'il a été ce qu'il se montre dans ses bons jours est suffisant. Quel jeu classique, quel dédain de toute exagération et quel respect pour l'œuvre !

Melle E. Peltier, une nouvelle venue, gouaille comme une fauvette, sans effort ni fatigue ; les trilles, les roulades, elle s'en joue, et semble, en chantant, parler sa langue maternelle. Félicitons-la d'une prononciation excellente et dépourvue d'affectation. Petit oiseau deviendra grand si Dieu lui prête vie !

Une romance irlandaise, dite avec le sentiment de mélancolie naturelle aux airs de ce pays, nous a montré, sous un autre aspect le talent de Melle Mullarky.

M. Bissillon, avocat, a rempli l'intermède en décamantavec beaucoup de naturel, de bonne humeur et d'entrain, une fantaisie en vers "la Mouche" qui a soulevé l'hilarité de la salle.

Melle Virginie Mount, a dit le grand air de Lucie avec une perfection rare. Le timbre de la voix est pur, il a je ne sais quoi de cristallin qui pénètre et remue ; les notes égales, veloutées et d'une irréprochable justesse, flattent et charment l'oreille.

"Ne touchez pas à la Reine," par Mlle Ledoux, a fait valoir toutes les qualités d'une voix puissante, et les ressources d'un registre fort étendu.

Quant à Mlle Mary Scanlan, ses "variations sur le Carnaval de Venise" ont surpris et charmé l'auditoire. On ne saurait avoir plus de douceur et de flexibilité

Le morceau final, "La sérénade de Braga," légende volaque chantée à l'unisson, par toutes ces voix jeunes et fraîches, a produit un grand effet. Le public est sorti enchanté de cette soirée qui a mis en relief, élèves et professeurs et honore la ville Montréal.

Disons que les toilettes de ces jeunes artistes étaient d'un goût exquis. Chacune d'elles avait adopté une couleur, et cette succession de nuances produisait le meilleur effet.

En somme bonne soirée, pour tous : élèves, professeurs et public.

TRIBUNAUX

10 mai 1882.

Cour de police

Narcisse Laverdure, cocher, 45 ans, ivre dans sa voiture, $5 ou 15 jours de prison.

Napoléon Bronet, chiffonnier, 30 ans, ivre sur la rue Mance, $10 ou 1 mois de prison.

Marie Louise Hail, 15 ans, prostituée, 3 ans de détention au Bon Pasteur.

John Stanton, journalier, 27 ans, ivre et assaut sur la police, $10 ou 1 mois de prison.

Joseph Burns, cocher, 18, assaut sur la police, $10 ou 1 mois.

Cour du Recorder

Guillaume Livernois, 22, journalier, vol de grand chemin.

Ovila Lecompte, 19, journalier, même offense.

Auguste Dinelle, 17, artisan, même offense.

Charles Gagnon, 18, journalier, même offense.

Ferdinand Rock, 16, journalier, même offense.

Leur procès est remis à un jour ultérieur.

Mme Linde, accusée de prostitution par son mari, est acquittée.

Le mari a été arrêté pour assaut et voies de fait sur sa femme.

Détail pénible à rapporter, c'est que dans les deux cas, c'est leur fils, enfant de 11 ans, qui donne témoignage.

A TRAVERS MONTREAL

Judiciaire—La cour de circuit s'ouvre ce matin sous la présidence de l'honorable juge Torrance.

Un nouveau constable — Bernard Berg, norvégien, a été assermenté comme membre de la police riveraine.

Nouvelle entreprise—La nouvelle fonderie de M. Ives à Longueuil, commencera probablement ses opérations la semaine prochaine.

La crue—Le niveau de l'eau s'est élevé rapidement dans le fleuve depuis quelques jours. Il a atteint à l'heure qu'il est trois pieds de plus qu'à l'ouverture de la navigation.

Vente d'immeuble—Le vieux terrain des courses, au Mile-End, connu sous le nom de Park Decker, a été vendu au syndicat du Pacifique pour un dépôt du chemin de fer du Nord.

Le banquet Smith—Le banquet offert en l'honneur de M. Smith, consul général des Etats-Unis, aura lieu ce soir à l'hôtel Windsor.

Sir Hugh Allan y présidera.

Parti sous escorte—Le déserteur Brown est parti hier matin pour Kingston, sous la garde de deux soldats de la Batterie B. Il va être jugé devant une cour martiale à Kingston.

Coupable—Charles Verity, commis, arrêté sous soupçon de complicité dans le vol de mouchoirs de soie, commis au préjudice de MM. Skelton frères, a plaidé coupable. Il recevra sa sentence vendredi.

Saisies—Les balances des marchés Saint Jacques et Bonsecours ont été confisquées, par M. Dorion, assistant-inspecteur des poids et mesures, parce qu'elles n'étaient pas en bon ordre.

Exercices religieux—Les dames de la Congrégation Notre-Dame, de la paroisse du Sacré-Cœur, au nombre de trois cents, se sont rendues hier matin, en pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Réclamation—La compagnie des chars urbains a été poursuivie par la corporation de la municipalité d'Hochelaga, pour la somme de $328 que cette dernière prétend lui être due, pour des arrérages de taxes.

Personnel—Après plusieurs années de pratique à Hochelaga, M. le Docteur Elzéar Paquin a laissé cette localité et s'est établi à Montréal sur la rue Mignonne No 443, entre la rue Saint-André et Christophe.

Infraction punie—Pierre Dumas, aubergiste, de la rue Ontario, à Hochelaga, près de l'usine du gaz, a été condamné à $75 d'amende et les frais ou à trois mois d'emprisonnement pour avoir vendu des boissons sans licence.

Mort subite—Le sergent Beaudry rapporte qu'un enfant de 3 ans, fils de M. Narcisse Adam, domicilié au No 27, rue Logan, est mort subitement mardi, à 7.30 hrs p m.

M. le coroner a été notifié, mais il n'a pas jugé l'enquête nécessaire.

L'Huile Saint Jacob— Nous apprenons avec plaisir que l'ex-commissaire de santé Rufus Hireman, de la Nouvelle-Orléans, a été guéri d'une sérieuse attaque de rhumatisme par l'huile de Saint-Jacob, dit l'*Enquirer Sun*, de Columbus (Ga.)

L'affaire Linde — L'enfant des époux Linde qui plaident actuellement en séparation de corps et de biens a été rendu à sa mère et sera réintégré dans le pensionnat de Chambly où il a été d'abord trouvé.

Baxter vs Fahey—Dans cette cause le défendeur a fourni hier le cautionnement voulu pour interjeter en cour d'Appel le jugement rendu contre lui. L'échevin Dubuc et M. D. L. Desaulniers se sont portés cautions pour la somme de $1,700 chacun.

Le service postal—La malle d'Europe, par la ligne Allan, sera fermée, à Halifax, le 22 mai courant. Les lettres devront être déposées au bureau de Poste avant le 19 courant.

La malle partie de Terreneuve le 1er est arrivée, hier matin, au bureau de Poste de cette ville.

En flagrant délit—La police du Revenu de l'Intérieur a fait une descente dans neuf maisons de prostitution et a saisi une quantité considérable de bière, champagne etc.

Les maîtresses de ces maisons sont assignées pour comparaître devant le tribunal pour vente de liqueurs sans licence.

Examens préparatoires à l'étude de la médecine—M. le professeur A. Leblond de Brumath, 251 rue Saint Denis, vient de remporter un nouveau succès : les deux seuls élèves qu'il ait présentés aux derniers examens préparatoires à l'étude de la médecine, MM. A. cheval et Smith, viennent d'être reçus tous deux avec les numéros 15 et 16.—2041

La grève présumable——Les ouvriers de bord disent qu'ils ne se mettront en grève que pour obtenir le même prix qu'à Portland, c'est-à-dire 25 cents par heure. Les armeurs n'offrent aujourd'hui que 20c.

On remarquait cependant plusieurs membres de l'Union qui travaillaient, mardi, aux vapeurs "Manitoban" et "Lake Manitoba."

Arrestation—Le sergent Bouchard aidé de quelques hommes de police, a arrêté mardi soir, sur le chemin Papineau, Guillaume Livernois, Ovila Lecompte, August Dinelle, Charles Gagnon et Ferdinand Roch, tous accusés de vol de grand chemin sur la personne de John McKinnon et de Joseph Bourgeois. Ils ont tous été logés au poste.

Perversité précoce—Le constable Beauchemin a arrêté, mardi, Marie-Louise Hall, jeune fille de 15 ans, sur la demande de sa mère qui l'accuse de prostitution. Elle a été condamnée à trois années de réclusion au Bon Pasteur.

A une question posée par Son Honneur, la jeune fille a répondu que c'était sa mère qui l'avait jetée sur le chemin du crime par ses mauvais exemples.

Parade—Le 65e a paradé hier soir dans les rues, précédé de son magnifique corps de musique.

Les compagnies étaient presque toutes au complet et présentaient une apparence tout à fait martiale.

Le bataillon a défilé par les rues Notre-Dame, Saint Jacques, Saint Pierre, Craig, Sainte Catherine, Saint Denis et Bonsecours, d'où il s'est rendu à ses casernes.

Echappé belle—Une domestique au service d'une famille de la rue Saint-Antoine est portée au somnambulisme. Une de ces dernières nuits, elle est sortie de sa chambre et s'est précipitée par la fenêtre d'une hauteur de près de trente pieds sur le pavé.

Par un hasard vraiment miraculeux, elle ne s'est brisé aucun membre et en sera quitte par quelques contusions sans importance.

Feux—Hier après-midi, vers quatre heures et dix minutes, une double alarme sonnée aux boîtes 14 et 64 a amené toute la brigade du feu au coin des rues Saint Denis et Bonsecours, pour un incendie qui venait de se déclarer dans des pièces de planches appartenant à MM. Brisette et Normandin, marchands de bois.

Ce n'est qu'après un rude travail que les flammes purent être maîtrisées. Heureusement les dommages sont peu considérables et couvert par l'assurance

Ce feu est certainement l'œuvre d'un incendiaire, attendu qu'on a trouvé, paraît-il, un paquet de linge imprégné d'huile de charbon au milieu d'une des pièces de planches embrasées.

Les incendiaires à l'œuvre—M. R. Oulmet, épicier, coin des rues Saint Louis et Bonsecours, a dit à notre reporter qu'à deux reprises différentes, on a essayé, pendant la journée d'hier à mettre le feu à sa maison.

On peut rapprocher cette circonstance de l'incendie du clos de bois de MM. Brisette et Normandin, hier après midi.

Triste nouvelle — M. Goyette, maître-charretier de Longueuil, a appris ces jours-ci que son fils, âgé de 21 ans, parti depuis un an pour aller travailler aux Etats-Unis, s'était fait tué par la rupture d'une roue d'émeri dans une fabrique de l'Etat du Massachussetts.

Un de ses compagnons, nommé Lespérance, aussi de Longueuil a eu un bras fracturé.

Un frère de la victime est allé réclamer le cadavre.

Pas encore trouvé—On n'a pas encore retrouvé le cadavre du petit garçon du nom de Body qui s'est noyé, le 12 avril dernier, à l'embouchure de l'aqueduc, sur la rivière Saint-Pierre.

Cet enfant était âgé de 11 ans et très-blond ; portait un habit de serge bleue avec ceinture, une culotte "knickerbocker" et des chaussures lacées. Tout son linge est marqué "T. Body."

Ceux qui trouveront le cadavre sont priés d'en donner avis à la police.

Les suites de l'ivresse—John McLennan, demeurant sur la rue Dufresne a été assailli hier soir, pendant qu'il était en état d'ivresse, au coin des rues Ontario et Dufresne, par quatre voyous qui lui ont enlevé la somme de $16. Les voleurs ont été arrêtés quelques minutes plus tard. De leur nombre se trouve Livernois qui a été impliqué dans le meurtre de Emma Hamilton. Tous les prisonniers ont été envoyés en prison en attendant leur procès.

Œuvre d'art—Il nous a été donné d'admirer hier le portrait du premier ministre, l'honorable M. Chapleau, transmis sur le papier par un nouveau procédé qui s'appelle l'artotypie. Comme exécution et surtout comme ressemblance, on ne peut imaginer rien de mieux rendu.

M. A. Bourbonnière, encanteur, qui a acquis la propriété de ce travail sera prêt à en distribuer des copies à ceux qui en désireront. Ce portrait sera exhibé aujourd'hui dans la vitrine de la *Minerve*.

Concert—Nous pouvons assurer maintenant à nos lecteurs et au public en général, que le concert du 16 mai courant, au Cabinet de Lecture Paroissial, sous les auspices de l'honorable Jean-Louis Beaudry, maire de Montréal, sera un brillant succès. Nous avons assisté aux répétitions et tout fait présager un heureux résultat

Que chacun se hâte donc de se procurer ses billets.

Pour plus amples détails voyez l'annonce dans nos colonnes.

Concurrence—La nouvelle ligne d'omnibus organisée par M. I. A. U. Beaudry, ingénieur civil, commencera lundi prochain son service régulier entre Saint-Henri et Hochelaga. On débutera par des omnibus loués, mais M. Beaudry part incessamment pour New-York où il doit acheter des voitures convenables.

Le Conseil a résolu d'imposer une taxe de dix dollars par année sur tous les omnibus étrangers qui franchiront les limites de la municipalité.

On s'adressera à la législature pour obtenir l'autorisation d'imposer une taxe de $100 sur les omnibus qui feront le service à Saint-Henri sans y être autorisés.

Le travail du port—Les compagnies de vapeurs océaniques ne veulent pas faire connaître la ligne de conduite qu'elles se proposent de suivre. M. Andrew Allan a répondu à une question qu'on lui faisait à ce sujet : "Nous ne disons pas ce que nous faisons ni ce que nous nous proposons de faire. Si nos journaliers sont raisonnables, peut être les compagnies décideront-elles à ne plus ramener d'Angleterre des hommes qui déchargeront leurs navires dans notre port, comme elles le font actuellement."

La tranquillité la plus parfaite règne, du reste, partout sur nos quais et rien ne nous fait craindre de troubles.

Arrivées à l'hôtel Richelieu, 10 mai 1882 —Dr Ths LaRue, Compton ; Dr S E Mignault, Acton Vale ; C McGrail, Roxton Falls ; Geo Renouge, Québec ; J J Rivard Louiseville ; J O B Lafren

FEUILLETON

LA FOLLE

(Suite.)

—Vous mentez ! fit-elle sévèrement.

—Eh bien ! oui, je mens ; mais c'est parce qu'on m'a défendu de le dire.

—Qui ?

—La personne qui m'envoie, parbleu !

—Et si je le devine, vous me le direz ?

—Peut-être.

—Vous avez peur que je ne vous garde pas le secret, n'est-ce pas ?

—Certainement.

—Oh ! soyez tranquille ; il m'arrive tant de bonheur depuis quelques jours que je me sens tout autre.

—Vraiment ?

—Oui. Je m'en aperçois bien, allez ! Voilà deux jours que je n'ai pas mendié.

—Pourquoi ?

—Parce que je n'ose plus.

—La police vous cherche donc des chicanes, à présent ?

—Du tout. Elle me connaît bien.

—Alors qu'est-ce qui vous empêche de continuer ?

—Moi.

—Vous avez donc assez d'argent pour ne plus rien demander ? insinua Prosper en fixant sur elle son œil scrutateur.

—Loin de là ! répondit-elle avec une vivacité qui ne pouvait laisser aucun doute sur sa sincérité, mais je trouve qu'il est plus honnête de gagner sa vie.

—Gagner sa vie vous ! Et de que le façon ma bonne femme ?

—En travaillant.

—A quoi ?

—Je donnerai des leçons de piano.

A cette réponse, Prosper partit d'un grand éclat de rire.

—Vous riez, fit-elle en hochant gravement la tête, vous avez raison... comme ceux qui étaient là tout à l'heure ; mais je sais bien ce que je dis, je me souviens...

—De quoi ?

—D'avoir déjà donné des leçons de piano.

—Décidément, elle y tient, murmura Prosper à demi voix.

Il la regarda d'un air de pitié et haussa les épaules.

Ce mouvement ne lui échappa point.

—Vous ne me croyez pas, je le vois bien, reprit tristement la pauvre dame ; et cependant c'est la vérité. Ce matin encore je ne me le rappelais pas, mais à présent j'en suis sûre. Il est vrai qu'il y a si longtemps !

—Ce n'est pas étonnant, ricana Prosper. Voilà déjà une vingtaine d'années que vous êtes par ici, à ce qu'il paraît !

—Vingt ans ! répéta-t-elle toute pensive.

Chose étrange ! L'hilarité de Prosper avait suivi la gamme descendante. Maintenant il ne riait plus. Cette vieille femme aux cheveux blancs, au maintien digne, à la parole choisie ; l'air triste et réfléchi dont son visage austère était empreint commençaient à imposer à ce sceptique vagabon.

—Mais enfin, demanda-t-il, comme s'il se refusait à admettre que cette malheureuse fût raisonnable, comment vous êtes-vous souvenue d'une chose que vous aviez oubliée depuis plus de vingt ans ?

—C'est une jeune fille, qui en est cause, répondit-elle. Une belle jeune fille, bonne, riche, généreuse. Elle était la seule qui n'eût pas ri ce matin quand j'ai demandé un piano aux membres du bureau de bienfaisance.

—Quoi ! s'écria Prosper en souriant, vous avez demandé à ces messieurs...

—Oui, et voilà que vous riez encore, mais attendez, fit la mère Rabat-Joie. Cette jeune fille ne m'a pas ri au nez, elle. Elle a voulu s'assurer que je n'étais pas si folle qu'on le croit.

—Et qu'a-t-elle fait ?

—Elle a jeté un châle sur mes épaules, m'a entraînée jusque dans la rue. Là, elle a fait signe à une voiture d'arrêter, et nous y avons monté. Nous avons roulé longtems, longtemps ; nous traversions des quartiers magnifiques. Enfin nous nous sommes arrêtées.

Elle parlait lentement et faisait de visibles efforts pour se bien rappeler ce qu'elle racontait.

—Alors, reprit-elle, nous avons franchi les degrés d'un large escalier, puis elle m'a fait entrer dans un salon tout doré. J'en ai vu beaucoup de semblables .. autrefois. Dans ce salon, il y avait un grand piano à queue. Elle m'a pris la main, m'a fait asseoir devant le clavier, et a plaqué un accord si faux que je l'ai corrigé à l'instant. Ce qui s'est passé en moi, quand mes doigts ont fait vibrer le son à mon oreille, je ne saurais l'exprimer. Il me sembla qu'un voile se déchirait. Tous les airs que je jouais jadis se représentèrent à ma mémoire... Combien de temps demeurai-je en face de l'instrument ? Je ne m'en suis pas rendu compte. La même jeune fille me reprit la main, m'emmena et me reconduisit ici, après m'avoir promis qu'elle reviendrait.

—Et cela s'est passé... quand ? interrogea Prosper.

—Il n'y a qu'un instant, répondit la mère Rabat-Joie. Ainsi je suis sûre que c'est encore cette belle jeune fille qui vous envoie.

—Non, ce n'est pas elle.

—Mais qui est-ce donc alors ?

—Je vous ai dit qu'il m'était impossible de trahir le secret.

A ces mots, Prosper se dirigea vers la porte.

Mais, avec une rapidité incroyable, elle s'élança et lui barra le passage.

—Non, fit-elle résolûment, je ne vous laisserai pas partir avant d'avoir obtenu ce nom.

Prosper la vit si décidée qu'il s'arrêta.

—Après tout, dit-il qu'est que ça me fait ? Eh bien ! C'est M. Delatour.

—Delatour ! répéta-t-elle en le regardant fixement. Delatour !... Delatour ! !

Tout à coup, elle lui saisit le poignet avec force.

—Qui vous a dit mon nom ? demanda-t-elle.

Prosper recula d'un pas.

—Son nom ? murmura-t-il. Je lui ai dit son nom ? Elle s'appelle donc Delatour ?

Soudain il se frappa le front et sourit avec pitié.

—Que je suis bête ! fit-il. Elle est folle !

Cependant il n'était pas très convaincu.

Les intonations différentes sur lesquelles elle avait à trois reprises répété ce nom de Delatour, indiquaient en elle un véritable travail d'esprit ou plutôt de mémoire.

La première fois elle avait prononcé ce nom comme un écho ; la seconde, ce nom l'avait visiblement frappée ; la troisième, ce nom avait allumé un éclair dans ses yeux éteints, et fait tressaillir tout son être.

—Ah çà ! qu'est-ce que vous me chantez là, ma bonne femme ? dit-il. Vous n'êtes donc plus la mère Rabat-Joie.

—La mère Rabat-Joie ? fit-elle. Qu'est-ce que cela ?

—Mais c'est le surnom qu'on vous a donné dans le quartier, celui sous lequel on vous connaît.

—Ah ! oui, c'est vrai ! soupira-t-elle douloureusement.

—Et vous prétendez en avoir un autre ?

—Oui, répondit-elle avec fermeté, je me nomme Delatour, j'en suis sûre à présent.

Puis s'adressant à Prosper avec une sorte de fièvre :

—Mais, vous-même, comment le savez-vous ? reprit-elle. Qui vous a donné ce nom, si profondément enseveli dans l'oubli, que moi-même je ne m'en souvenais plus ?

Prosper hésita encore. Devait-il décidément ajouter foi aux assertions de cette malheureuse ? Il l'examinait, étudiant, pour ne pas se tromper, les moindres rides de ce visage flétri, et plus il l'interrogeait du regard, plus il découvrait cette sérénité lumineuse que donne seule la raison.

—Et qui vous dit que ce ne soit pas une épreuve ? demanda-t-il.

—Une épreuve ! fit-elle. Dans quel but ?

—Quel but avait donc cette jeune fille dont vous me parliez tout à l'heure, en vous faisant asseoir devant un piano ?

—Sans doute celui de savoir si je savais en jouer.

—Et moi, n'ai-je pas pu vous jeter ce nom, comme au hasard, pour m'assurer que c'était bien le vôtre ?

—Mais où l'avez-vous ramassé, ce nom ?

—Que vous importe ? répondit Prosper. Ah ! je sais bien d'autres choses encore, et je verrai si vous avez menti.

—Quoi donc ? demanda-t-elle avidement.

—Je vous le dirai ; mais auparavant il faut que je prenne encore quelques renseignements.

—Sera-ce long ?

—Trois ou quatre jours peut-être.

—Et vous me ferez part du résultat de vos recherches ?

—Je vous le promets, accorda Prosper, mais à une condition.

—Laquelle ?

—C'est qu'à personne, avant que je ne vous y aie autorisé, vous ne répéterez le nom que je viens de prononcer.

—J'y consens.

—Pas même à cette jeune fille que vous aimez tant !

—Je m'y engage.

—Ce n'est pas assez, il faut me le jurer.

—Eh bien ! je vous le jure sur le nom que vous venez de ressusciter ! dit la malheureuse en étendant solennellement la main. Mais vous reviendrez ?

—A mon tour, je le jure ! dit Prosper.

Il demeura quelques instants immobile, évidemment préoccupé par une idée fixe ; puis sortant brusquement de sa rêverie :

—Allons, reprit-il, en affectant une rondeur qu'il n'avait pas encore montrée, avant de m'en aller, je vais finir de vous mettre tout en ordre.

Et, déployant une activité surprenante, lui, si paresseux d'ordinaire, il se mit à ranger, ou plutôt sous prétexte de ranger, à bousculer tout ce qui se trouvait dans la pauvre chambre.

Ce fut bientôt fait. A part les meubles qu'il venait d'apporter, il n'avait guère à visiter que l'armoire qu'il avait déjà ouverte, la table et le lit. Or, la table n'avait pas de tiroir, et tout le linge de la mère Rabat-Joie lui avait passé par les mains.

(A continuer.)

A ceux qui souffrent du catarrhe ou de l'asthme—Si vous voulez vous guérir achetez le tabac à catarrhe préparé seulement par J. Gardner, pharmacien. Les directions pour s'en servir sont faciles à suivre. Fumez-en une pipe avant de vous coucher et à l'heure du lever. Autant que possible renvoyez la fumée par les narines. Ceci est pour le catarrhe ; pour l'asthme vous aspirerez la fumée deux ou trois fois par jour ou plus souvent, à votre gré.

Le dépôt principal pour la vente du tabac à catarrhe est à l'Albert Hall, No 54, rue Radegonde

—25 caisses chapeaux pour enfants, à bon marché chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine.

—Chapeaux en soie et feutre, nouveaux, par centaines de caisses chez Chs Desjardins et Cie, rue Sainte Catherine.

L'HUILE St JACOB

MARQUE DU COMMERCE

LE GRAND

REMÈDE ALLEMAND

POUR RHUMATISME,

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés et pour toutes autres Douleurs et Maux

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Medecines.

A. VOGELER & CIE.,

Baltimore, Md., U. S. A.

ELIXIR

VEGETAL ET BALSAMIQUE

DE

N. H. DOWNS

Ce remède précieux est uniquement composé de substances végétales et n'a été découvert qu'après plusieurs années d'études pour découvrir la cause, les symptômes et les moyens de guérir

La consomption, la toux, les rhumes, le catarrhe, le croup, l'asthme, la pleurésie, l'influenza, l'enrouement, le crachement de sang, la bronchite

et toutes les affections de la poitrine et des poumons. Dans tous les cas où cet Elixir a été employé, son efficacité s'est toujours manifestée de manière à convaincre les plus incrédules que

Les Consomptions n'est pas incurable si on la soigne à temps. Au début la consomption n'est qu'une légère irritation de la membrane qui tapisse les poumons ; cette irritation se change ensuite en inflammation alors que la toux devient plus accentuée, mais un peu sèche ; puis la fièvre se déclare, le pouls devient agité, les joues se couvrent souvent d'une rougeur fébrile et les attaques de frissons deviennent plus fréquentes. L'Elixir, en faisant disparaître tous ces symptômes, agit de manière à chasser l'irritation et l'inflammation des poumons à la surface et finit par en débarrasser le système complètement. Il facilite l'expectoration, il guérit les surfaces ulcérées, soulage la toux et facilite la respiration. Il fortifie le système et au même temps abat la fièvre. Il est libre de toute substance narcotique ou stupéfiante qui, par la nature de leurs propriétés, peuvent ruiner la santé du malade ; tandis que ce remède n'arrête jamais la toux subitement, mais en faisant disparaître la cause du mal, chasse la fièvre avant que la toux n'ait cessé complètement. En conséquence, lorsque la toux est disparue, le malade est guéri. Donnez votre adresse afin que l'on vous envoie une brochure contenant des directions détaillées pour la guérison des maladies pulmonaires. Prix, 25c et $1 par bouteille. En vente partout.

HENRY, JOHNSON & LOAD, *Propriétaires*

MONTREAL, P. Q. 23a A C

SIROP DES ENFANTS

DU Dr CODERRE

Ce Sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de familles pour conserver la santé de leurs enfants ; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants : Coliques, diarrhée, insomnie, toux, rhume, coqueluche, etc., etc.

Demandez le SIROP DU Dr CODERRE et n'en achetez point d'autres.

En vente par tout le Canada et aux Etats-Unis.

PRIX 25 cts la bouteille

Seul propriétaire,

B. E. McGALE, Pharmacien,

301—rue Saint Joseph—301

5 janvier MONTREAL 99—

EPILATOIRE !

Le Dépilatif d'ALEX. ROSS.

Enlève les poils de la figure, du cou et des bras sans faire aucun dommage. Prix, $1.00 envoyé par la malle soigneusement emballé. La teinture d'Alex. Ross pour les cheveux produit des couleurs naturelles, vraies et non forcées. Son huile de cantharide fait pousser des favoris ou de la barbe à la figure. Son fortifiant de la peau enlève les rides et les pattes d'oie autour des yeux. Sa fleur de roses pour la pâleur, et son liquide pour les taches noires sur la figure se vendent $1 ou sont envoyés par la malle sur réception d'un mandat de poste. Son instrument pour le nez, destiné à presser et reformer le cartilage du nez, et son instrument pour les oreilles en saillie, se vendent $3 ou sont envoyés par la malle sur réception d'un mandat de poste. On sollicite des commandes. On peut se les procurer chez les chimistes ou directement de

ALEX. ROSS, 21 Lamb's Conduit St.

150 a High Holborn, Londres, Angleterre

GUERISON CERTAINE

Sans rechutes.

BOUGIES MEDICAMENTÉES ET SOLUBLES DE ALLAN, brevetées 16 oct. 1878

Une boîte No 1 guérira aucune maladie en quatre jours ou moins.

Une boîte No 2 guérira les cas réputés incurables quelque soit le temps qu'ait duré la maladie.

Plus de doses nauséabondes de cubèbe, de copahu ou d'huile de bois de sandale qui produisent toujours la dyspepsie en détruisant la membrane de l'estomac.

Prix $1.50. En vente chez tous les pharmaciens ou expédié par la poste sur réception du prix. Pour plus amples renseignements demandez des circulaires. Adressez boîte 1333, bureau de poste.

J. C. ALLAN & Co. 83 John street, New-York. 155 a

A. T. BROSSEAU

CHIRURGIEN

Bureau et résidence : No 433, RUE CRAIG

(Vis-à-vis le Champ-de-Mars)

MONTRÉAL

Le Dr Brosseau s'occupe spécialement d'affections chirurgicales, telles que : Luxations, fractures, tumeurs, maladies des voies urinaires, des oreilles, du larynx, etc.

HEURES DE CONSULTATION : De 8 à 10 A. M. de 1 à 3 P. M. De 6 à 9 P. M.

8 avril 176 tm c

Perrault & Mesnard

ARCHITECTES,

93 et 99, RUE SAINT FRANÇOIS-XAVIER

H. M. PERRAULT,

Architecte, Arpenteur, Agent d'Immeubles, et

HOMEOPATHIE

Ayant été nommé par MM. Boericke & Tafel, les célèbres pharmaciens homéopathistes, leur agent pour le Canada, le soussigné a l'honneur d'annoncer aux pharmaciens, aux médecins et au public en général qu'il est en mesure de leur fournir tous les remèdes dont ils pourront avoir besoin, et ce, soit directement, soit par l'entremise des pharmacies de gros. Toute commande qui lui sera faite sera remplie promptement et avec toute l'attention requise.

CIRE EN FEUILLE.—On trouve à la pharmacie de Glasgow, en cette ville, l'assortiment le plus complet et le plus nouveau pour faire des fleurs artificielles.

J. A. HARTE, droguiste,

112 400, rue Notre-Dame.

PASTILLES de CAMPBELL pour la TOUX

Baume de Cerisier ; Elixir-bœuf ; Vin et Fer ; Cold Cream ; Pomade de Camphre ; Lotion de Glycerine ; Pomade pour les levres.

THE MEDICAL HALL, rue Saint Jacques

Voici, madame, le VRAI SIROP DE MERISIER COMPOSE de Alb. C. DIONNE. C'est le seul remède qui vous guérira de cette toux et de rhume mortels. Enrégistré 6 le 4 juillet 1878.

Montréal, 18 Mars 1878.

Je, soussignée, certifie avoir fait l'expérience du "Sirop de Merisier Composé" de Alb. C. Dionne. Une seule bouteille a suffit pour faire disparaître un rhume d'estomac dont je souffrais depuis longtemps et que rien n'avait pu m'ôter. Je puis donc garantir les nombreuses qualités de ce sirop.

MME F. LUQUETTE, 10 Place Jacques-Cartier

LES ALLUMETTES ET USTENSILES EN BOIS

— DE —

E. B. EDDY

Surpassent tous les autres

CHACUN DEVRAIT ESSAYER

Les Allumettes de Salon

SANS SOUFRE

H. A. NELSON & FILS

AGENTS A MONTREAL, Q.

Ateliers : — Mammouth, Hull, Canada

FAITES USAGE

— DE LA —

Farine Préparée

DE BRODIE

POUR TOUTES ESPÈCES DE PUDDINGS ET PATISSERIES

LA SEULE ET VERITABLE FARINE DE CE GENRE

EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERS

Lamontagne & Clément

FABRICANTS DE MEUBLES ET DE BILLARDS

AMEUBLEMENTS DE CHAMBRE A COUCHER en noyer noir.

AMEUBLEMENTS DE SALON en noyer noir, ébène ou en "broches en acier."

DRESSOIRS, TABLES DE CENTRE avec dessus en marbre,

TABLES de salle à manger, Tables de fantaisie.

ETAGERES, Porte-Chapeaux, Chaises de Fantaisie et autres.

SOFAS, Canapés-Lits, Matelas à ressorts, Armoires à robes.

BUREAUX D'OFFICE faits sur commande.

TABLES DE BILLARDS, une spécialité (premier prix et diplôme d'honneur à l'exposition de 1880), supérieurs aux billards américains.

Tous les ordres sont exécutés sous le plus court délai et à des prix modérés.

P. S.—RÉPARATIONS de toutes sortes de meubles et de billards.

No 266, rue Notre-Dame, Montréal 450

Vente extraordinaire de Meubles en détail

Au magasin de la compagnie dite

OSHAWA CABINET CO.

Nos 447 et 449, rue Notre-Dame

Pendant quatre semaines, à compter de cette date, on vendra à cet établissement tous les meubles au prix coûtant. Chacun consultera son propre intérêt en faisant des achats à ce magasin, car aucun autre établissement ne peut vendre des meubles de premier ordre à aussi bas prix. Les meubles qui sortent de cette fabrique sont du dernier goût et il faut les voir pour juger de la chance tout à fait exceptionnelle qui est maintenant offerte au public.

Oshawa Cabinet Company,

Meubles en détail. 447 et 449, rue Notre-Dame

TRENTE DIFFERENTES VARIETES DES

LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE WHEELER & WILSON

Attire l'attention des marchands en gros et des marchands tailleurs sur sa nouvelle MACHINE A COUDRE No 10

SPECIALEMENT RECOMMANDÉE POUR LES MANUFACTURES

Cette machine a beaucoup d'espace entre la table et mécanisme, elle est très solide et peut être conduite avec une grande vitesse. Elle est présentement exposée dans nos salles de ventes.

Nos 1 et 3, PLACE D'ARMES

Fourneaux de Cuisine en Fer Battu

POPULAIRES A BON DROIT, DE

GEORGE R. PROWSE

(BREVETÉS 1880-1881)

Pour familles, Restaurants, Hotels, etc., etc., etc.

Venez examiner les dernières améliorations

FOURNEAU DE CUISINE

Fruitant par le gaz et très propre pour l'été et l'hiver.

224 — rue Saint Jacques — 224

ED. BERNIER

FABRICANT DE

Couvertures d'Eglises et d'édifices publics

En tole galvanisée, ardoise et autres metaux

307, RUE SAINT LAURENT, Montréal

Dr. S. A. Richmond & Co's

SAMARITAN

CURES FITS.

NEVER FAILS.

NERVINE

The only known Specific Remedy for Epileptic Fits.

SAMARITAN NERVINE

Cures Epileptic Fits, Spasms, Convulsions, St. Vitus Dance, Vertigo, Hysterics, Insanity, Apoplexy, Paralysis, Rheumatism, Neuralgia, and all Nervous Diseases. This infallible remedy will positively eradicate every species of Nervous Derangement, and drive them away from whence they came, never to return again. It utterly destroys the germs of disease by neutralizing the hereditary taint or poison in the system, and thoroughly eradicates the disease, and utterly destroys the cause.

SAMARITAN NERVINE

Cures Female Weakness, General Debility, Leucorrhœa or Whites, Painful Menstruation, Ulceration of the Uterus, Internal Heat, Gravel, Inflammation of the Bladder, Irritability of the Bladder. For Wakefulness at night, there is no better remedy. During the change of life no Female should be without it. It quiets the Nervous System, and gives rest, comfort, and nature's sweet sleep.

SAMARITAN NERVINE

Cures Alcoholism, Drunkenness and the habit of Opium Eating. These degrading habits are by far the worst evils that have ever befallen suffering humanity. Thousands die annually from these noxious drugs. The drunkard drinks liquor not because he likes it, but for the pleasure of drinking and treating his friends, little thinking that he is on his road to ruin. Like the Opium Eater, he first uses the drug in small quantities as a harmless antidote. The soothing influence of the drug takes strong hold upon its victim, leading him on to his own destruction. The habits of Opium Eating and Liquor Drinking are precisely what eating is to alimentiveness, as over-eating first inflames the stomach, which redoubles its cravings until it paralyzes both the stomach and appetite. So every drink of liquor or dose of opium, instead of satisfying, only adds to its fierce fires, until it consumes the vital force and then itself. Like the gluttonous tape-worm, it cries "Give, give, give !" but never enough until its own rapacity devours itself. Samaritan Nervine gives instant relief in all such cases. It produces sleep, quiets the nerves, builds up the nervous system, and restores body and mind to a healthy condition.

SAMARITAN NERVINE

Cures Nervous Dyspepsia, Palpitation of the Heart, Asthma, Bronchitis, Scrofula, Syphilis, diseases of the Kidneys and all diseases of the Urinary Organs. Nervous Debility, caused by the indiscretions of youth, permanently cured by the use of this invaluable remedy. To you, young, middle-aged, and old men, who are covering your sufferings as with a mantle by silence, look, you can be saved by timely efforts, and make ornaments to society, and jewels in the crown of your Maker, if you will. Do not keep this a secret longer, until it saps your vitals, and destroys both body and soul. If you are thus afflicted, take Dr. Richmond's Samaritan Nervine. It will restore your shattered nerves, arrest premature decay, and impart tone and energy to the whole System.

SAMARITAN NERVINE

Is for sale by druggists everywhere, or may be had direct from us. Those who wish to obtain further evidence of the curative properties of this will please enclose a 3cent postage stamp for a copy of our Illustrated Journal of Health, giving hundreds of testimonials of cures from persons who have used the medicine, and also their pictures photographed after their restoration to perfect health.

Address

DR. S. A. RICHMOND & CO.,

World's Epileptic Institute,

ST. JOSEPH, MO.

For sale by LYMANS SONS & Co., Wholesale Agents, Montreal, Canada

LARDINE

HUILES POUR LES MACHINES

McCOLL FRERES & CIE

TORONTO

Ont obtenu une médaille d'honneur à l'Exposition Industrielle de Toronto, 1881

Médaille d'or à l'Exposition Provinciale de Kingston, 1880.

Médaille d'argent à l'Exposition du Canada à Ottawa, 1879.

Les visiteurs à l'exposition provinciale à Montréal, peuvent constater par eux-mêmes l'excellence de ces huiles, dont on se sert pour la machinerie des différents départements et qui sont exposées dans le bâtiment principal.

Visitez-les et demandez les prix, etc.

BOIS ET CHARBON

DE TOUTE ESPECE

CHEZ

JOHN COSTIGAN & CO

520, RUE SAINT JOSEPH

On peut transmettre les commandes par le téléphone. 162 am

DUFRESNE & JODOIN

MARCHANDS DE

BOIS DE SCIAGE

EN GROS ET EN DÉTAIL

CLOS : 484 à 494, RUE SAINT JOSEPH

Coin Sud-Est de la rue Guy.

BUREAU, 496 RUE SAINT JOSEPH

Assortiment complet de Bois-franc, rin Pruche et Epinette. Aussi Bardeaux de toutes espèces, sciés et planés, Lattes, etc.

Le tout à prix réduits. 208a

A VENDRE

5 Millions de Pieds de Bois de Sciage, etc.

De toutes épaisseurs, largeurs et qualité préparés ou brut.

Lattes, Bardeaux sciés et fendus ; Colonnages, Moulures, etc.

A la clos de

A. HURTEAU & FRERE,

No 97, Rue Sanguinet,

Coin de la Rue Dorchester.

D. PARIZEAU

Marchand de bois de sciage en gros et en détail

Assortiment des plus complets. Prix le plus bas du marché.

No 453, rue Lagauchetière, côté Est de la rue Saint Laurent, rue Craig, coin de la rue Amherst, et sur les quais, en bas du marché Bonsecours.

Bureau principal : No 430, rue Lagauchetière, Montréal 312

BOIS DE SCIAGE

Nous avons toujours en magasin et nous pouvons fournir sur demande par chargements de chars de chemin de fer :

Chêne, Cerisier, Frêne, Hickory, Noyer cendré, Châtaignier, Tulipier, Pin,

de toutes dimensions et longueurs désirées. Livrable à Montréal ou à tout point à l'Est. Demandez les prix courant.

S. S. MUTTON & Cie.,

Marchands de Bois en gros.

TORONTO.

P. S. — A vendre, un lot considérable de Chêne sec pour planches. 235 aAC

Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario

Arrangements du Printemps

Les steamers de cette compagnie voyageant entre MONTREAL et QUEBEC, feront le service comme suit :

Le steamer QUEBEC, capt. Robt Nelson, les lundis, mercredis et vendredis, et

Le steamer MONTREAL, capt. L. H. Roy, les mardis, jeudis et samedis, à SEPT heures P. M. de Montréal.

Les steamers voyageant entre MONTREAL & HAMILTON, commenceront le service le 4 courant, comme suit : Le CORSICAN les jeudis ; l'ALGERIAN les samedis ; le SPARTAN, les mardis, du Bassin du Canal à 9 A. M. et de Lachine à l'arrivée du train qui laisse la gare Bonaventure à midi pour Prescott, Kingston, Toronto et Hamilton, faisant connexion avec les chemins de fer pour l'Ouest et le Nord-Ouest, et avec les bateaux allant aux Chutes Niagara, Buffalo, etc.

Le steamer BOHEMIAN, capt. John Rankin, partira pour Cornwall et ses ports intermédiaires les mardis et vendredis, à midi.

Le steamer TROIS-RIVIERES, capt. Joe Duval, partira pour Trois-Rivières les mardis et vendredis à 2 P. M.

Le steamer CHAMBLY, capt. Frs Lamoureux, partira pour Chambly les mardis et vendredis à une heure P. M.

Le steamer TERREBONNE, capt. Laforce partira tous les jours à 3 P. M. pour Verchères et l'Assomption, arrêtant à Boucherville, Varennes et Boucherville.

BUREAU DES BILLETS, où l'on peut retenir les cabines : No 13, A. Dickson, 13 rue Saint Jacques ; au bureau de bord, Bassin du Canal et au bureau de la compagnie, quai Richelieu, au pied de la place Jacques-Cartier.

J. B. LAMERE, Gérant général. ALEX. MILLOY, Surint. du trafic.

Bureau général : 228 rue Saint Paul.

Montréal, 1er mai 1882. 195

Compagnie de Navigation de la Rivière Ottawa

Les bâteaux à vapeur de la malle circulant entre

MONTREAL ET OTTAWA

commenceront leurs trajets réguliers de jour,

LUNDI, LE 8 MAI

Les passagers devront prendre le convoi de Lachine à 7 heures a. m. pour rejoindre le bâteau à vapeur.

Le bureau des billets en cette ville, se trouve au coin des rues Saint Jacques et Mccill ; bureau général aux Nos 87 et 89, rue Commune.

R. W. SHEPHERD,

197 Président.

CHEMIN DE FER Q. M. O. & O.

Changement d'heures

A PARTIR DE

LUNDI, le 2 JANVIER 1882

Les trains circuleront comme suit :

	MIXTE.	MALLE.	EXPR'ss
Départ de Hochelaga pour Ottawa.....	8.30 P M	8.30 A M	5.00 P M
Arrivé à Ottawa	7.35 A M	1.30 P M	9.20 P M
Départ d'Ottawa pour Hochelaga.....	10.00 P M	8.10 A M	4.55 P M
Arrivée à Hochelaga.....	9.15 A M	1.00 P M	9.40 P M
Départ de Hochelaga pour Québec.....	6.40 P M	3.00 P M	10.00 P M
Arrivée à Québec.....	8.00 A M	9.50 P M	6.30 A M
Départ de Québec pour Hochelaga.....	5.30 P M	10.00 A M	10.00 P M
Arrivée à Hochelaga.....	7.30 A M	4.50 P M	6.30 A M
Départ de Hochelaga pour St. Jérôme...	6.00 P M	.....	
Arrivée à St. Jérôme	7.45 P M	.....	
Départ de St. Jérôme pour Hochelaga.....	8.45 A M	.....	
Arrivée à Hochelaga.....	9.00 A M	.....	
Dép. d'Hochelaga pour Joliette.....	5.15 P M	.....	
Arrivée à Joliette	7.40 P M	.....	
Dép. de Joliette pour Hochelaga	6.20 A M	.....	
Arrivée à Hochelaga	8.50 A M	.....	

Service local entre Aylmer, Hull et Ottawa.

Tous les trains de passagers sont pourvus de chars-palais le jour et de charsdortoirs la nuit.

Les trains qui vont à Ottawa où qui en reviennent se relient avec les Trains qui arrivent et qui partent pour Québec.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 hrs. P. M.

Tous les trains circulent d'après l'heure de Montréal, et quittent la station du Mile-End dix minutes plus tard qu'à Hochelaga.

BUREAU GENERAL : 13, Place d'Armes.

BUREAU pour la vente des Billets : 13, Place d'Armes, et 202, rue St. Jacques, Montréal.

QUEBEC—Vis-à-vis l'Hôtel St. Louis.

OTTAWA—Vis-à-vis l'hôtel Russell.

L. A. SENECAL,

Surintendant-Général.

SEULE LIGNE DIRECTE

POUR LA FRANCE

Compagnie Générale Transatlantique

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques vapeurs de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No 42 de la Rivière du Nord, au pied de Morton Street, comme suit :

Canada, Français..... 10 mai 11.00 A. M.

Labrador, R. Joncla..... 17 mai 4.30 P. M.

St-Germain, ... 24 mai 11.00 A. M.

Prix du passage pour le Havre :

Première cabine [Vin compris]... $100 et $

Seconde cabine.....

Entrepont.....

Billets aller et retour à prix réduits, valables pendant une année.

Les voyageurs américains qui veulent aller sur le continent européen ou qui en reviennent éviteront en prenant ces steamers les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche tout en épargnant beaucoup d'argent, d'ennui et de temps.

Chèques payables à vue pour toute somme au gré de la Banque Transatlantique de Paris.

LOUIS DE BERIAN, Agent,

6, Bowling Green, foot of Broadway

Ou à D. MASSON & Cie,

Agents pour Montréal

Ligne Inman

Departs de 1882

De New-York, vià Queenstown, à Liverpool, portant les malles des Etats-Unis.

DEPARTS PROPOSES :

City of Berlin,	Samedi,	13 Mai midi
City of Montreal,	Jeudi,	18 Mai 4 p.m.
City of Rome,	Samedi,	27 Mai midi
City of Richmond,	Jeudi,	1 Juin 4 p. m.
City of Montreal,	Jeudi,	8 Juin 10 a. m.
City of Berlin,	Samedi,	17 Juin 6 a. m.
City of Brussels,	Jeudi,	22 Juin 0 a. m.

PRIX DU PASSAGE : $80 et $100, suivant le choix des cabines.

Tous les passagers ont les mêmes privilèges dans le salon.

Enfants entre l'âge de deux ans et douze ans, moitié prix.

Domestiques, $50.

ENTREPONT y compris le billet par chemin de fer de Montréal à New-York, $26 50.

Pour le fret et les billets de traversée, s'adresser aux officiers de la compagnie, 31 et 33, Broadway, New-York.

N. B.—Les billets, aller et retour, émis pour $1 0, ne sont valable que jusqu'au 31 mars 1882, ne sont pas valables pour le City of Rome, et doivent être endossés à cette fin.

JOHN G. DALE, Agent,

31 et 33, Broadway, N. Y.

Ou à J. Y. GILMOUR & Co.,

86 254, rue Saint Paul.

St-Lawrence Hall

Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.

Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur.

H. HOGAN, propriétaire.

169c S. MONTGOMERY, gérant.

Hotel du Canada

Les soussignés ont l'honneur d'informer les anciens clients de l'hôtel et le public voyageur que les vaste hôtel de réouvrir cet hôtel déjà si avantageusement connu.

De grandes améliorations ont été faites. L'ameublement a été entièrement renouvelé à neuf.

Pension de première classe ; liqueurs et cigares de premier choix. Prix modérés.

Les propriétaires ont adjoint à l'établissement une salle de billard.

197 qm RAPIN & FRUZZ, propriétaires

Restaurant de la Princesse Louise

236 et 238

Rue Notre-Dame

M. F. LARIN a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a fait subir des améliorations importantes à son restaurant. Il a fait agrandir ses salles et peut maintenant donner de grands dîners publics. De plus l'établissement contient des salons privés pour les Dames et les MM. du clergé.

Repas à toute heure et servis à la carte.

Situé au centre des affaires, ce restaurant est très avantageux pour les marchands de la campagne de passage en ville qui pourront y déposer, sans frais extra, leur bagage et leurs paquets. M. Larin a toujours les prix les plus modérés de la saison. 165

HOTEL-RESTAURANT FORTIN.—M. Edouard Fortin a le plaisir d'annoncer à sa clientèle et au public en général que toutes les améliorations au restaurant de cet hôtel coin des rues Saint Gabriel et Notre-Dame, sont maintenant complétées. Son établissement ne le cède à aucun autre. Repas à toute heure et servis avec promptitude. Des salles privées avec entrée sur la rue Saint Gabriel sont à la disposition des messieurs du clergé ou de toutes personnes qui veulent manger à l'écart. Le restaurant Fortin offre tous les avantages, étant situé dans le centre des affaires.